



SAGE ADOUR AVAL

COMMISSION THEMATIQUE MILIEUX NATURELS JEUDI 5 JANVIER 2023 COMPTE-RENDU

Date : Jeudi 5 janvier 2023

Lieu : Saint-Martin-de-Seignanx

Pièces jointes : diaporamas de séance
liste de présence

Ordre du jour :

- 1/ Gestion des cours d'eau sur le périmètre du SAGE : présentation des programmes pluriannuels de gestion et des actions menées, présentation des enjeux globaux
- 2/ Continuité écologique : rappel règlementaire, présentation des actions sur les sites pilotes des barthes
- 3/ Natura 2000 : actualités des sites de l'Adour et des barthes

➤ **Accueil par Damien Delavoie, Président de la commission**

Damien Delavoie introduit la réunion et expose l'ordre du jour.

Il précise que cette réunion de la commission « milieux naturels aquatiques et humides » a pour but d'informer les membres de la CLE et d'autres acteurs du bassin Adour aval sur des sujets et des projets du territoire d'intérêt pour le SAGE. Cette année 2022, première année de mise en œuvre du SAGE (approuvé le 8 mars 2022) est en effet consacrée à valoriser ces actions auprès des partenaires du SAGE, membres de la CLE ou non, pour les informer des enjeux de l'eau sur le bassin, de l'état de la connaissance, des projets, et de ce qui participe, de près ou de loin, à la mise en œuvre du SAGE et de ses objectifs.

Lors de cette réunion sont plus particulièrement abordés la question de la gestion des cours d'eau, l'enjeu de la continuité écologique, et l'actualité des sites Natura 2000.

Au cours de la séance et pour chaque présentation, Marie Bareille rappelle brièvement les objectifs et dispositions du SAGE auxquels chaque projet est lié et permet de répondre.

- Gestion des cours d'eau sur le périmètre du SAGE - SM du bas Adour maritime

Cf. diaporamas dédiés

Le syndicat mixte du bas Adour maritime (SMBAM) est compétent sur la majorité du périmètre du SAGE Adour aval (et même au-delà en amont) à l'exception des cours d'eau urbains du Maharin et de l'Aritxague, sur Anglet, gérés par la CAPB.

Patxiku Lafitte (technicien au SMBAM) présente les compétences du syndicat, les modalités d'intervention sur son périmètre, et les enjeux de gestion des bassins versants. Il évoque les actions menées par le SMBAM pour la gestion des milieux aquatiques et également celles de la CAPB sur les cours d'eau de l'Aritxague et du Maharin. Chaque collectivité mène des actions sur son périmètre dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion, encadré par une déclaration d'intérêt général (DIG). Cette DIG permet l'intervention de la structure publique en secteur privé ; il est tout de même rappelé que la loi prévoit les obligations d'entretien des berges et lits des cours d'eau par les propriétaires riverains.

Les collectivités portent plusieurs types d'actions : restauration et entretien de ripisylves, gestion d'embâcles, ramassage ponctuel de déchets sur les sites de travaux, mise en défens de cours d'eau, gestion des érosions de berges.

Synthèse des discussions

A la question de Monsieur Cingal (SEPANSO 40), il est confirmé que les DIG font l'objet d'une enquête publique à l'exception des DIG Warsmann pour lesquelles l'information des propriétaires avant intervention reste tout de même une obligation.

Concernant l'accès aux cours d'eau par le bétail et la possibilité de mise en défens, il est indiqué que la problématique de la tuberculose, existant plus en amont sur le bassin de l'Adour, n'est pas encore prégnante sur le secteur du SMBAM. Quant aux stratégies de mise en défens, pour la préservation du cours d'eau et la limitation des risques de colmatage des substrats par les sédiments fins, il est précisé que chaque cas particulier doit être travaillé avec l'éleveur concerné, pour être réellement entretenu et donc efficace.

Les ramassages de déchets et enlèvements de dépôts sauvages ne relèvent pas des missions du syndicat. Celui-ci retire les déchets uniquement de manière ponctuelle sur les zones de chantiers. C'est la commune qui est en mesure de gérer l'infraction grâce au pouvoir de police du maire. La police de l'eau peut également dresser un procès-verbal lorsque le responsable du dépôt est connu.

Monsieur Bilhère (AMIC) évoque la situation du site d'enfouissement de Bacheforêt, évoquant des impacts sur les milieux environnants liés aux lixiviats de ce site. Patxiku Lafitte précise que sur ce site, les lixiviats sont collectés et traités par nanofiltration avant rejet. Ce site est encadré réglementairement par les normes ICPE, et donc suivi par le gestionnaire Bil Ta Garbi et la DREAL.

Monsieur Bilhère questionne ensuite sur les raisons d'arrêt de l'exploitation du barrage à déchets flottants de Urt. Marie Bareille rappelle le contexte d'expérimentation qui avait permis la conduite de ce projet pendant environ 10 ans. Les questionnements techniques (efficacité, exploitation, dynamique des déchets dans l'Adour et le golfe de Gascogne...) et économiques (coût de l'exploitation du barrage VS coût du ramassage sur les plages) ont conduit l'Institution Adour à ne pas poursuivre cette exploitation. Les éléments flottants faisant barrage ont été retirés mais les pieux dans l'Adour sont encore en place, en cas de volonté de reprise par un acteur local.

Monsieur Cingal (SEPANSO 40) précise que ce dispositif a été valorisé par ailleurs, présenté jusqu'aux instances européennes à Bruxelles, et que d'autres dispositifs similaires ont été mis en place ailleurs dans le monde.

Marie Bareille informe qu'un travail est mené par la Région Nouvelle-Aquitaine et la CAPB, dans le cadre d'une convention, sur l'enjeu des déchets flottants dans l'estuaire de l'Adour et le port de Bayonne. Des stratégies et dispositifs de collecte sont à l'étude et pourraient être mis en œuvre sur l'estuaire ; l'étude est encore en cours, elle pourra être présentée, à termes, à la CLE et/ou aux commissions thématiques.



Il est enfin suggéré que le SAGE puisse être un outil et un lieu de discussion pour prévoir un travail global et coordonné sur la gestion des déchets.

- **Continuité écologique : rappel réglementaire, présentation des actions sur les sites pilotes des barthes - Institution Adour et DDTM 40**

Cf. diaporamas dédiés

Philippe Lassalle (DDTM 40) rappelle les enjeux règlementaires liés à la continuité écologique en précisant la situation sur l'Adour aval.

Andries Bigot (Institution Adour) présente ensuite l'avancée des travaux et des suivis réalisés sur plusieurs barthes pilotes sur lesquelles des expérimentations d'amélioration de la connexion avec l'Adour ont été menées. Ces expérimentations visent à faciliter la circulation piscicole entre l'Adour et les barthes, avec notamment l'anguille pour espèce cible. Après une phase d'étude, des travaux ont été menés sur 2 des 4 ouvrages frontaux à l'Adour initialement choisis. Suite à cela, la gestion des ouvrages fait l'objet d'un suivi régulier, et des actions d'améliorations des habitats au sein des barthes restent à mener.

Ces expérimentations ont vocation à être poursuivies localement pour mettre en œuvre chaque projet de manière complète autant que possible, puis valorisées à l'échelle du bassin de l'Adour, pour être éventuellement reproduites sur d'autres sites.

Synthèse des discussions

Monsieur Noël (ASA rive droite) évoque le fait que les portes à flots actuelles sont plus étanches que celles d'autrefois ; il s'interroge donc sur les possibilités de les rendre transparentes à la circulation de l'eau et des poissons. Il précise de plus qu'une porte à flot existante autrefois sur le secteur de Bacheforêt a été supprimée lors de la réfection de la route des barthes.

Il est précisé que les portes sont étanches uniquement à marée haute et des possibilités existent (comme les vantelles) pour permettre tout de même l'entrée d'eau dans un volume acceptable pour les activités existantes dans la barthe.

Andries Bigot rappelle qu'il existe un fort enjeu sur ces secteurs de façade Atlantique pour les anguilles notamment dont les populations sont fortement menacées.

Patxiku Lafitte (SMBAM) rappelle que les ouvrages frontaux sont liés à un système d'endiguement plus global et que leur gestion doit en tenir compte.

- **Natura 2000 : actualités des sites de l'Adour et des barthes - CPIE Seignanx et SAM**

Cf. diaporama dédié

Les différents sites Natura 2000 présents sur l'Adour et les barthes sont co-animés par plusieurs structures : CPIE Seignanx, association Barthes Nature, fédération des chasseurs 40, fédération de pêche des Landes, syndicat Adour Midouze.

Léa Goutaudier (CPIE du Seignanx) et Mickaël Dupuy (syndicat Adour Midouze) présentent l'actualité des sites et de leur animation : richesses écologiques, objectifs de gestion, outils mobilisables, actions menées, MAEC contractualisées, suivis naturalistes, etc. L'articulation avec les actions menées par les syndicats de bassins versants est notamment mise en évidence.

Synthèse des discussions

Monsieur Cingal (SEPANSO 40) interroge sur l'origine des plants utilisés pour les travaux en rivière. Mickaël Dupuy précise que les essences locales sont toujours favorisées. Les plants sont produits et fournis par des pépinières (Planfor à Mont-de-Marsan par exemple) et les boutures sont prélevées localement (boutures prélevées directement en saulaies par exemple).

Pour toute information sur Natura 2000 : cpieseignanxadour@gmail.com



SAGE Adour aval

Commission MILIEUX NATURELS

Jeudi 5 janvier 2023 – 10h



NOM	PRENOM	CONTACT MAIL OU TEL
CINGAL	Georges	georges.cingal@orange.fr
BILHÈRE	Christiane	bilhou.64@hotmsil.fr
MAUDOU	Sylvain	s.moudou@federatipr66.fr
Capdeville	Julia	cc Seignaux
NOGARO	Jesselle	CC SEIGNAUX
REMY-FERWANDEJ	Sébastien	MACS
Dubin	Jeucaire	jeu.dubin@orange.fr
DELA VOÏE	Damien	
GOUTAUDIER	Léa	CPIE Natura 2000 Adour Seignaux Adour
LASSALLE	PHILIPPE	DDT 40
DUPUY	François	SIAH
Garcabès	Anthony	STM
LAFARGUE	Géraldine	cpie seignaux adour @ gmail.com
GUILLOUD	Thomas	thomas.guiloud@gpilittoral.fr
POUYANNE	Raymond	adourberges@wanadoo.fr
LAFITE	Patrick	technicien@smbam.fr
CASSOU	Pierre	FDC 40 .
LABORGE	Jean-Philippe	FDC 40 .
NOËL	Jacques	mynoel@orange.fr

SAGE Adour aval

Commission thématique MILIEUX NATURELS

Jeudi 5 janvier 2023 – Saint-Martin-de-Seignanx

- . Gestion des cours d'eau sur le périmètre du SAGE***
- . Continuité écologique ; sites pilotes des barthes de l'Adour***
- . Actualité des sites Natura 2000***

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille (chargée de mission SAGE Adour aval) le 05 janvier 2023

QUALITE DE
L'EAU

USAGES
PRIORITAIRES
ET LOISIRS

AXES
TRANSVERSAUX

6 thèmes

26 orientations

MILIEUX
NATURELS
AQUATIQUES
ET HUMIDES

- C1 - Gérer et valoriser les **cours d'eau et l'estuaire**
- C2 - Connaître, préserver et gérer les **zones humides**
- C3 - Mettre en place une gestion concertée des **barthes**
- C4 - Restaurer la **continuité écologique**
- C5 - Préserver et valoriser la **biodiversité**

PRELEVEMENTS
ET RISQUES

AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

- D3 - **Prendre en compte durablement les milieux** aquatiques et humides dans l'aménagement du territoire

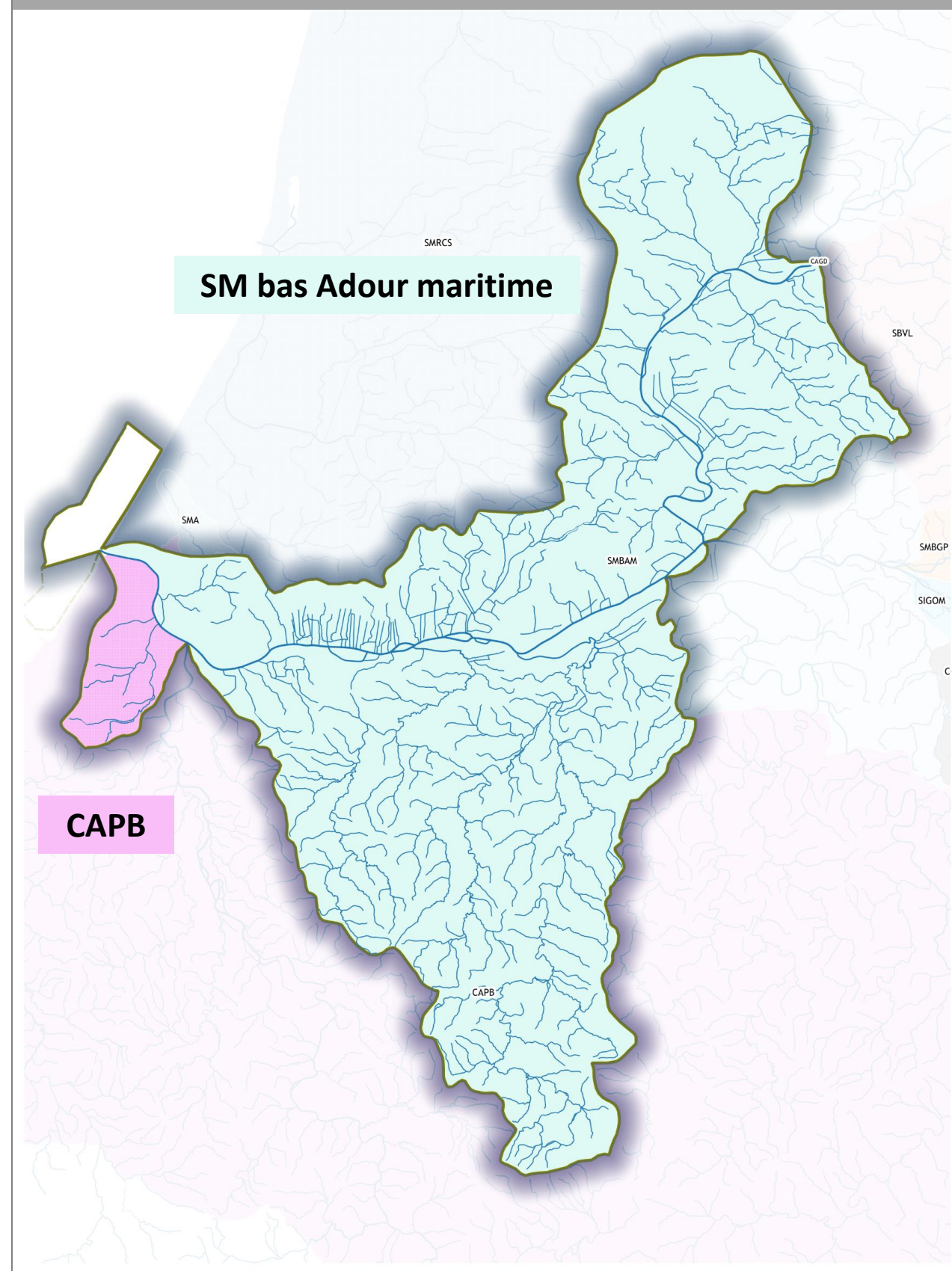


Gestion des cours d'eau sur le périmètre du SAGE

*Patxiku LAFITTE, SMBAM
Aritz ARZAK, CAPB*



Compétence GEMAPI



Orientation C1 : gérer et valoriser les cours d'eau et l'estuaire

7 dispositions d'orientation de gestion

C1D1 : mettre en place des PPG à des échelles hydrographiques pertinentes

C1D2 : gérer les cours d'eau de manière raisonnée dans un principe de respect du fonctionnement naturel

C1D3 : aménager les BV pour favoriser la qualité des milieux et leur fonctionnement naturel

C1D4 : préserver les ripisylves et boisements humides

C1D5 : renaturer les cours d'eau dégradés ou anthropisés

C1D6 : gérer les fossés de manière à valoriser et préserver leur potentiel écologique

C1D7 : valoriser l'estuaire de l'Adour et améliorer son état et son fonctionnement

SAGE Adour Aval

Commission thématique milieux naturels



Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime

- Fusion au 1^{ier} janvier 2020 du SMBA et SMAMA
- Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI)
- 5 EPCI-FP: CA Pays Basque, CA du Grand Dax, MACS, CC Orthe et Arrigans, CC du Seignanx (28 élus)
- 836 km², 1 000 km de cours d'eau principaux
- Siège social à URT, antenne technique à GUICHE
- 7 agents

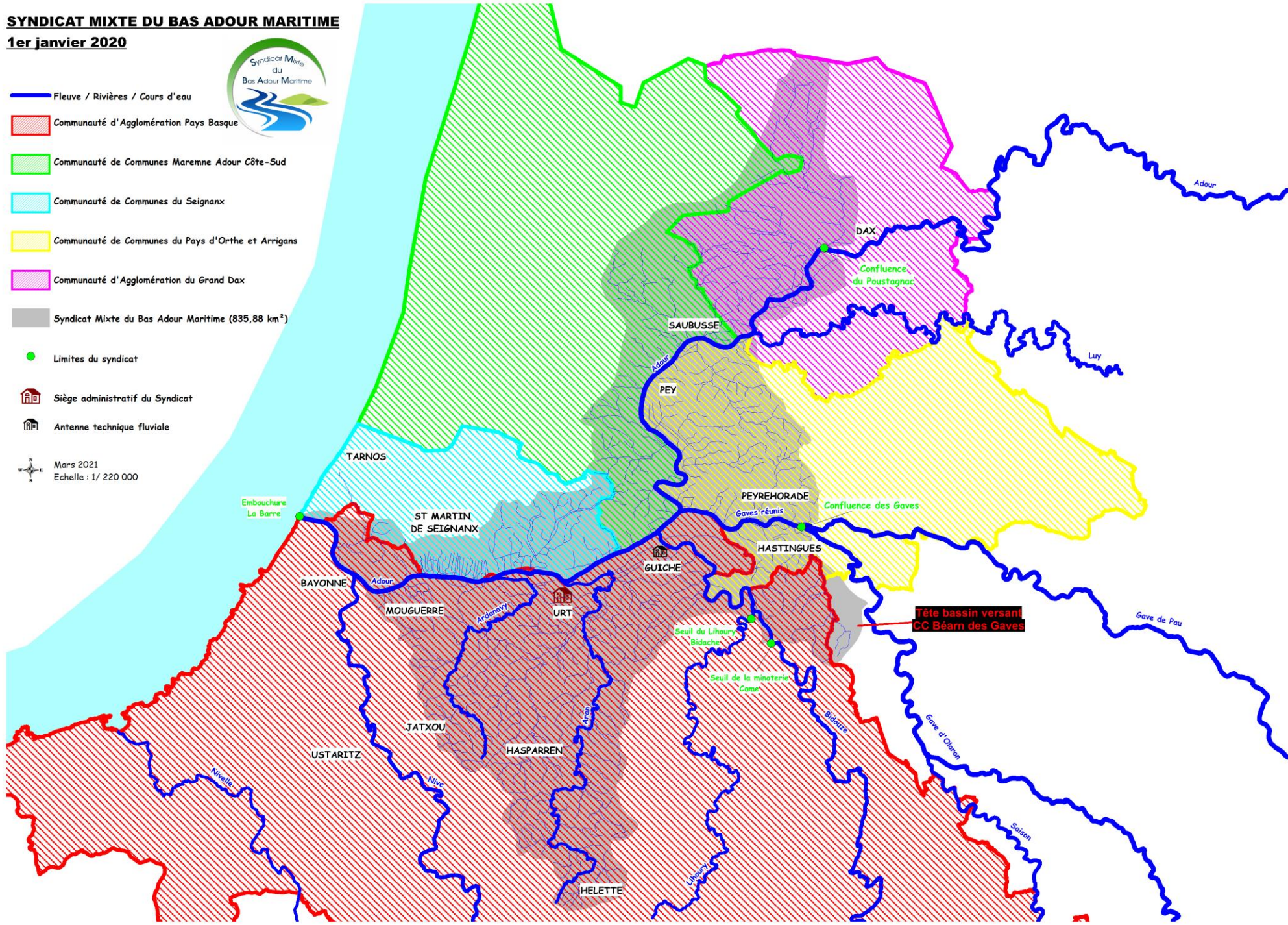


SYNDICAT MIXTE DU BAS ADOUR MARITIME

1er janvier 2020



- Fleuve / Rivières / Cours d'eau
 - Communauté d'Agglomération Pays Basque
 - Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud
 - Communauté de Communes du Seignanx
 - Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans
 - Communauté d'Agglomération du Grand Dax
 - Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime (835,88 km²)
 - Limites du syndicat
 - Siège administratif du Syndicat
 - Antenne technique fluviale
- Mars 2021
Echelle : 1/ 220 000



GeMAPI

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ces cours d'eau, lacs ou plans d'eau,
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer (dont la gestion des ouvrages de protection hydraulique),
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



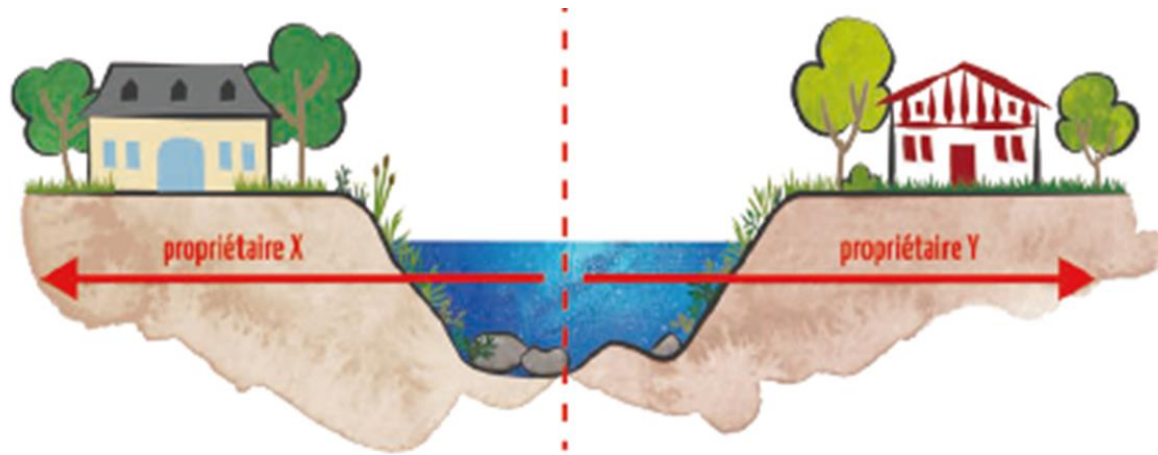
La compétence permet d'entreprendre des études, travaux ou actions présentant un caractère **D'INTERÊT GÉNÉRAL OU D'URGENCE**



Rappel réglementaire

- **Code de l'environnement :**

Les berges et le lit mineur des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains.



- L'entretien du lit et de la végétation des berges est donc de la responsabilité des propriétaires riverains concernés.

Rappel réglementaire

- **Code de l'environnement :**

- La collectivité compétente (GEMAPI) peut se substituer aux propriétaires riverains.
- Dans ce cas, une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** est nécessaire pour pouvoir intervenir sur des parcelles privées.

La Déclaration d'Intérêt Général (articles L.211-7 du code de l'environnement et L.151-36 à L.151-40 du code rural et de la pêche maritime) est une procédure instituée par la Loi sur l'eau qui permet à un Maître d'Ouvrage public d'intervenir en toute légalité sur des propriétés privées en matière de gestion des milieux aquatiques, principalement pour palier à des carences d'entretien des cours d'eau de la part des propriétaires riverains.



Plan Pluriannuel de Gestion

Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) est un document de planification. Il programme les interventions du syndicat de rivière année par année sur une durée de 5 ans, dans l'optique de répondre aux différents enjeux liés à la gestion des milieux aquatiques, et notamment l'attente du bon état écologique des masses d'eau (Directive Cadre Européenne).

LE PPG permet également la bonne gestion des deniers publiques par une programmation budgétaire pluriannuelle, cohérente et transparente.

Le SMBAM dispose de 3 PPG:

- Bassins versant Aran Ardanavy (64)
- Bassins versant versant Adour aval (40)
- Cours d'eau DPF 64 (Adour, Aran, Ardanavy et Bidouze)



Actions menées dans la cadre des PPG

- Restauration et entretien de la ripisylve
- Gestion des embâcles
- Ramassage des déchets et traitement des dépôts sauvages
- Mise en défend des cours d'eau
- Gestion des érosions de berge

Les actions sont réalisées soit pas la régie du SMBAM, soit par des entreprises spécialisées dans les travaux aquatiques, soit par des ACI (Atelier Chantier d'Insertion)



Restauration et entretien de la ripisylve

→ Assurer la pérennité et la qualité écologique de la ripisylve.

3 principes d'intervention :

- Non intervention
- Action préventive d'entretien visant à stabiliser les berges et limiter la formation d'embâcles
- Action de restauration, visant à améliorer la qualité de la ripisylve sur les secteurs à enjeux humains

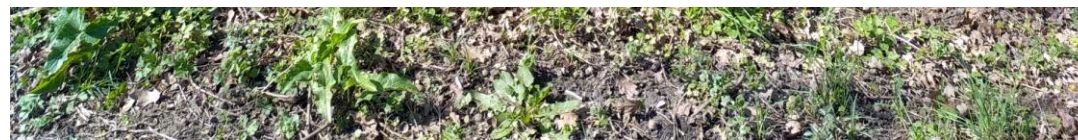
Exemples d'action:

- abattage des arbres de haut jet, des arbres morts,
- gestion des espèces exotiques envahissantes





Travaux de restauration d'un cours réalisés par la régie du syndicat





Travaux d'entretien réalisés par l'entreprise Egan Aquitaine sur la Bidouze





Travaux d'arrachage manuel de la jussie

Gestion des embâcles

➡ Limiter/éviter les risques d'inondation et d'érosion sur les secteurs à enjeux de sécurité publique.

➡ Préserver la diversité des habitats sur les secteurs à enjeux écologiques

3 principes d'interventions:

- Non intervention: pas d'enjeu de sécurité publique menacé, l'embâcle est laissé en place
- Actions préventives: abattage d'un arbre sous cavé à proximité d'un ouvrage
- Actions curatives: enlèvement de l'embâcle, enjeu de sécurité publique menacé





Enlèvement d'un embâcle en amont d'un ouvrage réalisé par la régie du syndicat



Ramassage des déchets et traitement des dépôts sauvages

→ Améliorer la qualité des milieux aquatiques.

- Retrait des déchets constaté **uniquement** lors des travaux de gestion de la ripisylve. **Ce n'est pas le rôle du syndicat d'aller systématiquement retirer les dépôts sauvages en bordure de cours d'eau !!!**
- 1 passage annuel rive droite et gauche de l'Adour entre le Bec du Gave et le pont de l'A63 (secteur maritime soumis aux forts coefficients et trafic routier important)





Ramassage des déchets le long des berges de l'Adour



Mise en défend des cours d'eau et orientation de l'accès au bétail

- ➡ Améliorer la qualité morphologique et physico chimique des milieux aquatiques.
- Création de rampe empierrée d'accès au cours d'eau pour le bétail avec barrière limitant le piétinement du lit mineur
- Mise en place de pompe à museau et d'une clôture de protection en haut de berge





Exemple d'aménagement de rampe d'accès au cours d'eau pour bovin



Gestion des érosions de berges

→ Limiter/éviter la dégradation des enjeux d'intérêt général et de sécurité publique.

→ Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau

Principe d'intervention :

- Recule de l'enjeu
- Technique 100% végétale (fascine, peigne,,)
- Technique mixte (tunage)
- Technique en génie civile (enrochement, gabion, palplanche)





Travaux de protection de berge le long de l'Adour
Technique mixte (tunage)

MERCI DE VOTRE
ATTENTION

SAGE Adour Aval

-

Institution Adour

-

05/01/2023

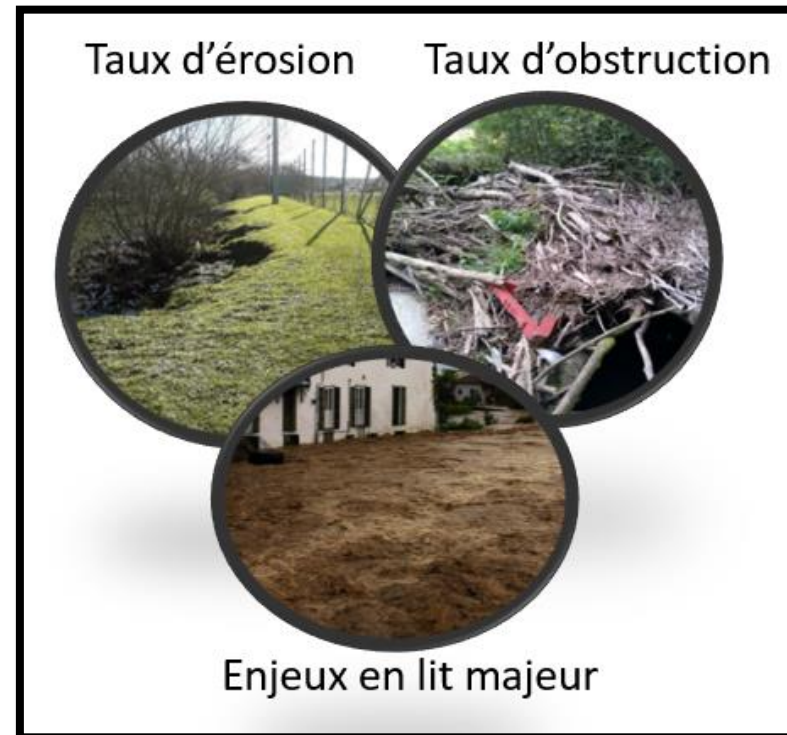
Programme Pluriannuel de Gestion de la ripisylve : BV de l'Aritzague et du Maharin



III. DIG Côtiers basques : Le diagnostic des cours d'eau

Prise en compte des critères suivants :

- Gabarit du cours d'eau (Taux d'obstruction de la section d'écoulement) ;
- Altération des berges (Taux d'érosions interne et externe) ;
- Ripisylve (Composition structurelle, état sanitaire, espèces et positionnement dans la section hydraulique du cours d'eau) ;
- Enjeux en lit majeur (zones urbaines, naturelles ou agricoles) et vulnérabilité aux inondations ;



III. DIG Côtiers basques : Le diagnostic des cours d'eau

Prise en compte d'éléments complémentaires recueillis via :

- Les sollicitations des propriétaires riverains directement sur le terrain ;
- Lors des différents échanges avec les communes ;
- Tournées crues / post crues réalisées sur le territoire ;



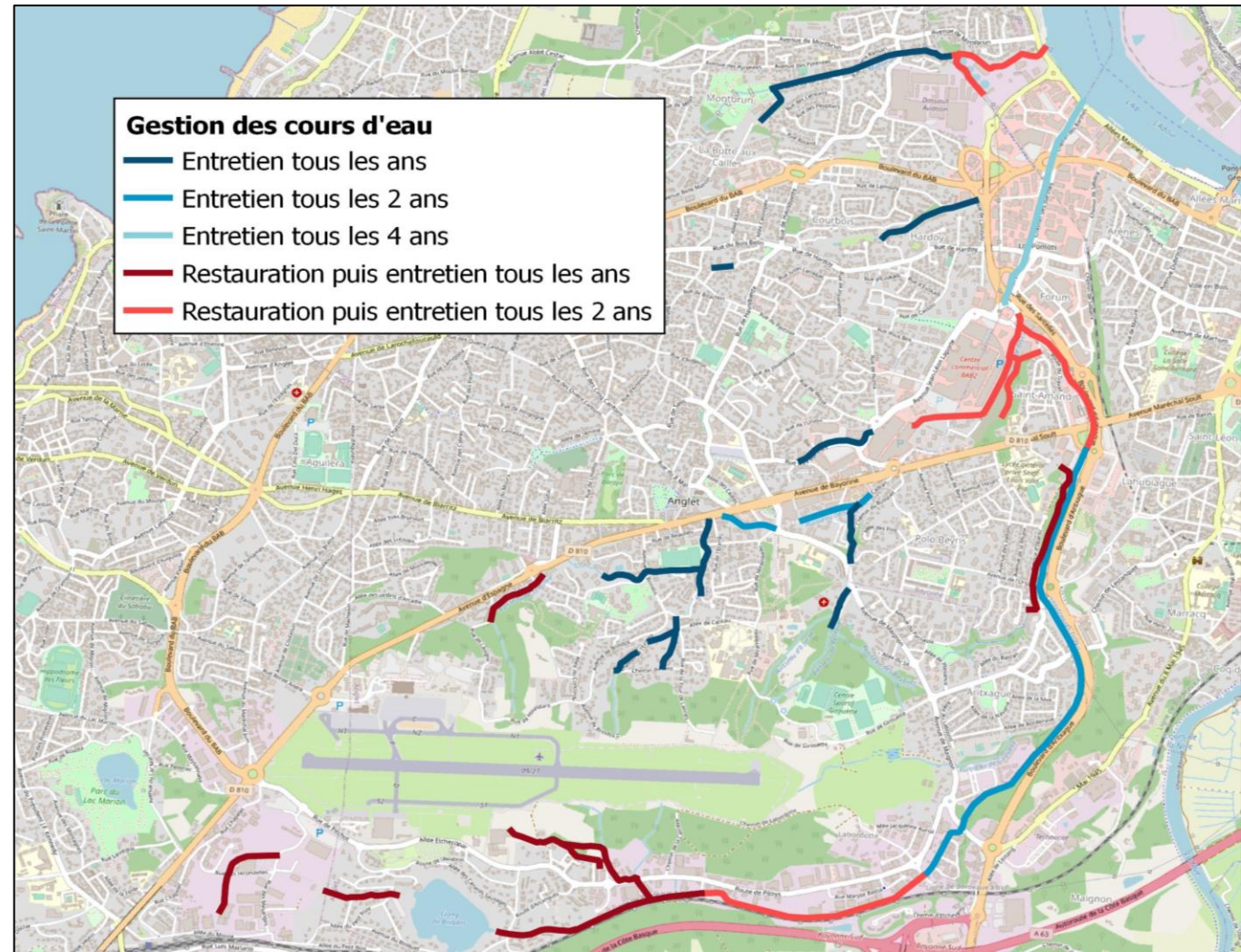
III. DIG Côtiers basques

- Priorisation des interventions suivant la vulnérabilité des zones urbaines aux inondations (travaux tous les ans/2 ans/4ans)
- Aucune intervention n'est programmée sur les zones naturelles ;

Budgétisation et phasage sur 5 ans

- **Arrêté préfectoral :**

DIG Côtiers basques (dont BV Aritxague et Maharin) en cours (2020-2025)



IV. Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)

Préparation des chantiers :

Information aux communes

Article site web CAPB

Article bulletins des communes

Courriers aux riverains

Réunion publique

Porte à porte

Marquage du chantier

Panneaux d'information

Suivi hebdomadaire des équipes avec Compte Rendu



Finitions demandées (liste non exhaustive) :

Export des rémanents de coupe en déchetterie ;

Broyage des branches < ou = à 10 cm de diamètre ;

Bois valorisable billonné en 50 cm et stocké en dehors de l'emprise des crues courantes ;

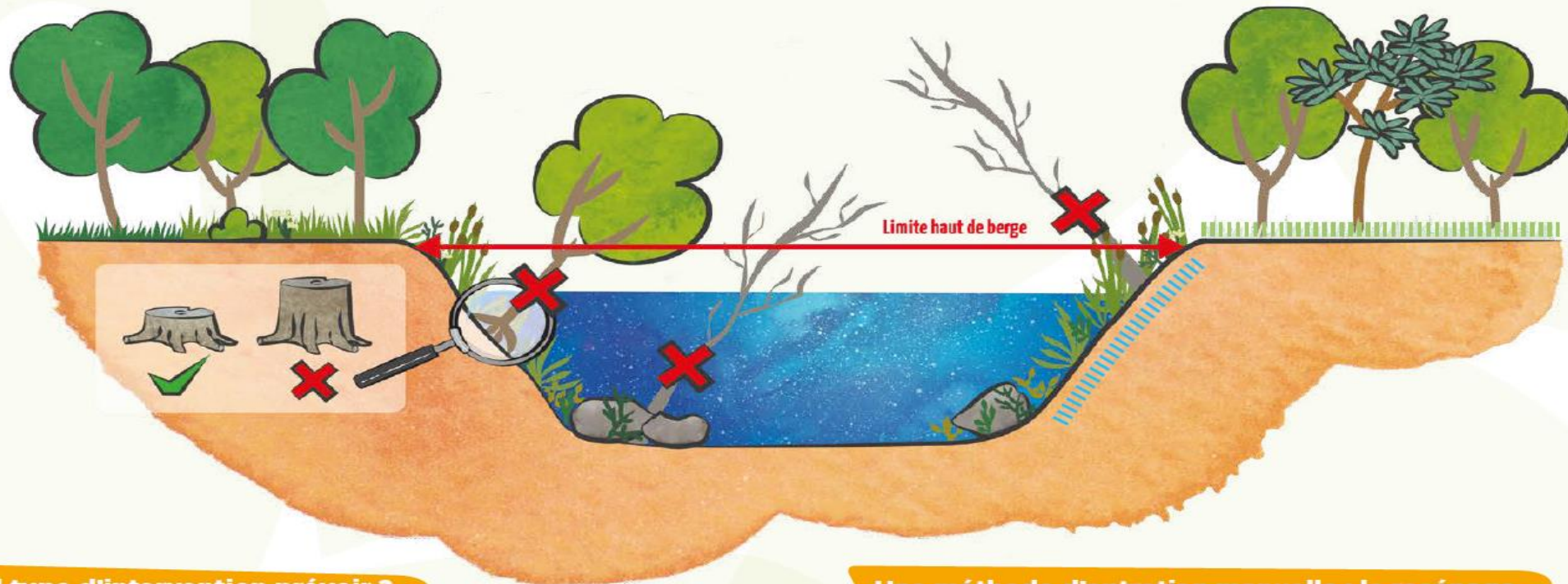
IV. Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)

Techniques d'intervention

L'ENTRETIEN DES BERGES

Pourquoi entretenir la végétation des berges ?

- Maintenir un milieu favorable à la biodiversité
- Stabiliser les berges contre les érosions et limiter l'impact des inondations courantes
- Maintenir une zone de filtration des eaux de ruissellement



Quel type d'intervention prévoir ?

Il est important de prendre certaines précautions pour maintenir une végétation équilibrée :

- **En haut de berge**, maintien de la végétation arborée afin de garantir le maintien de la biodiversité, la stabilisation de la berge comme la filtration des eaux ;
- **En dessous du haut de berge**, élimination des gros sujets et maintien des espèces arbustives et herbacées avec comme objectif la stabilisation de la berge et la réouverture du cours d'eau, la limitation de l'érosion de la berge et des risques d'inondation.

Une méthode d'entretien manuelle : le recépage

Principe : l'arbre coupé repoussera en produisant plusieurs rejets à la base.

Essences adaptées à la berge : saule, noisetier, aulne, frêne.

Méthode : couper le tronc au plus près du sol ; entretien des repousses tous les 3 à 5 ans.

PÉRIODE POSSIBLE

Décembre

Janvier

PÉRIODE IDÉALE

Février ✓

Mars ✓



IV. Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)

Techniques d'intervention : photographie du 15/05/2019 (avant chantier de restauration)



IV. Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)

Techniques d'intervention : Photographie après travaux de restauration sur le même tronçon de cours d'eau, le 11/09/2019



IV. Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)

Techniques d'intervention : photographie à N+1 (28/07/2020), après intervention sur le même tronçon



IV. Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)

Techniques d'intervention : Evolution du tronçon à N+2 (28/05/2021) après intervention ;

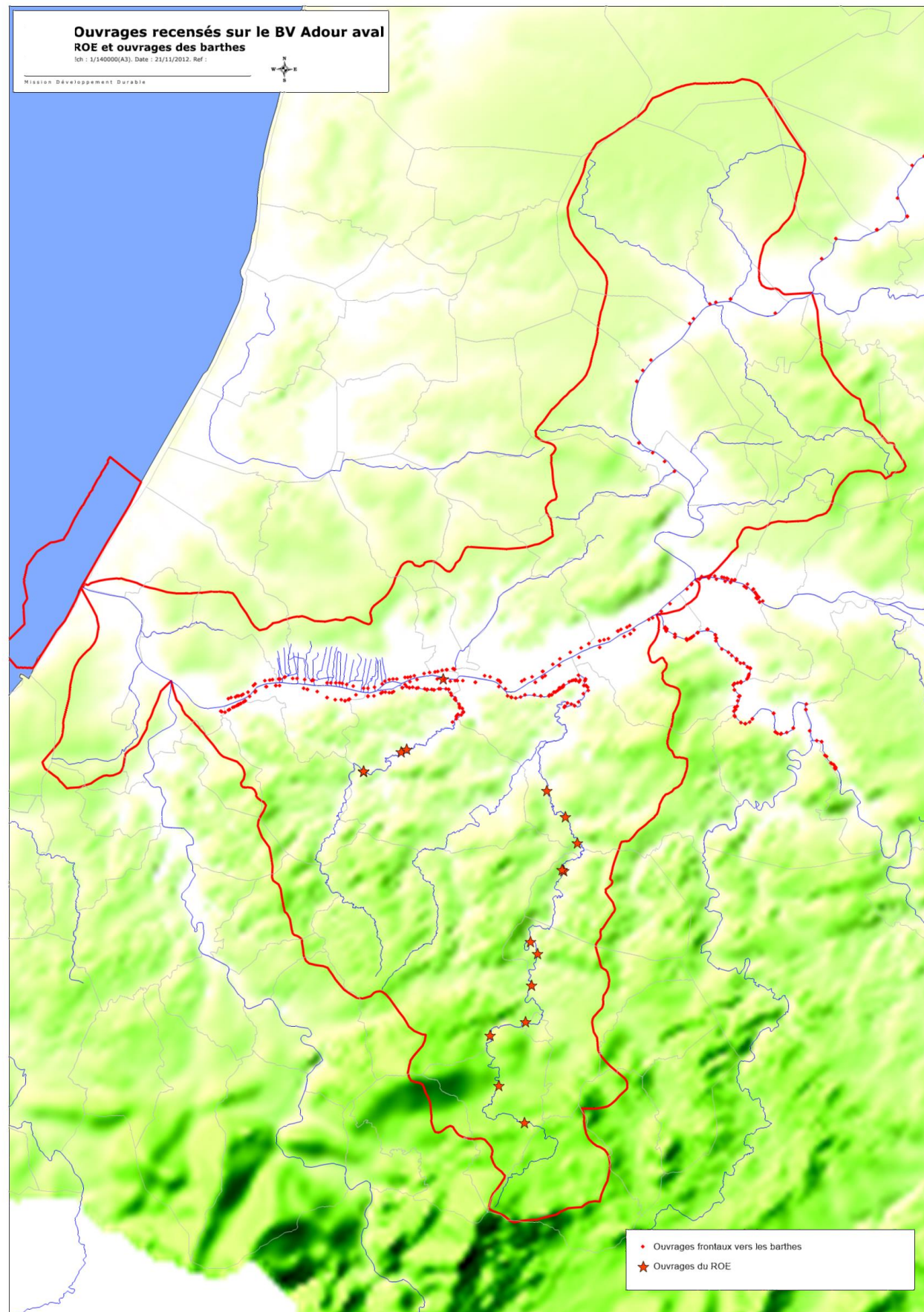


Continuité écologique : enjeux et actions sur l'Adour aval

*Philippe LASSALLE, DDTM 40
Andries BIGOT, Institution Adour*



Situation sur le SAGE Adour aval



Un enjeu de **continuité écologique** pour les migrateurs, en particulier pour l'**anguille**

De très nombreux ouvrages le long de l'Adour : digues, portes à flot, portes à clapets

De très nombreux ouvrages à l'intérieur des barthes

Des ouvrages transversaux sur les affluents

→ enjeu clé de **gestion des ouvrages** de l'Adour, des barthes et des affluents

Cours d'eau classés : liste 1, liste 2, Zone d'Action Prioritaire (ZAP) Anguille



Orientation C3 : mettre en place une gestion concertée des barthes de l'Adour

C3D5 : améliorer la continuité écologique entre l'Adour et les barthes et les potentialités écologiques des barthes

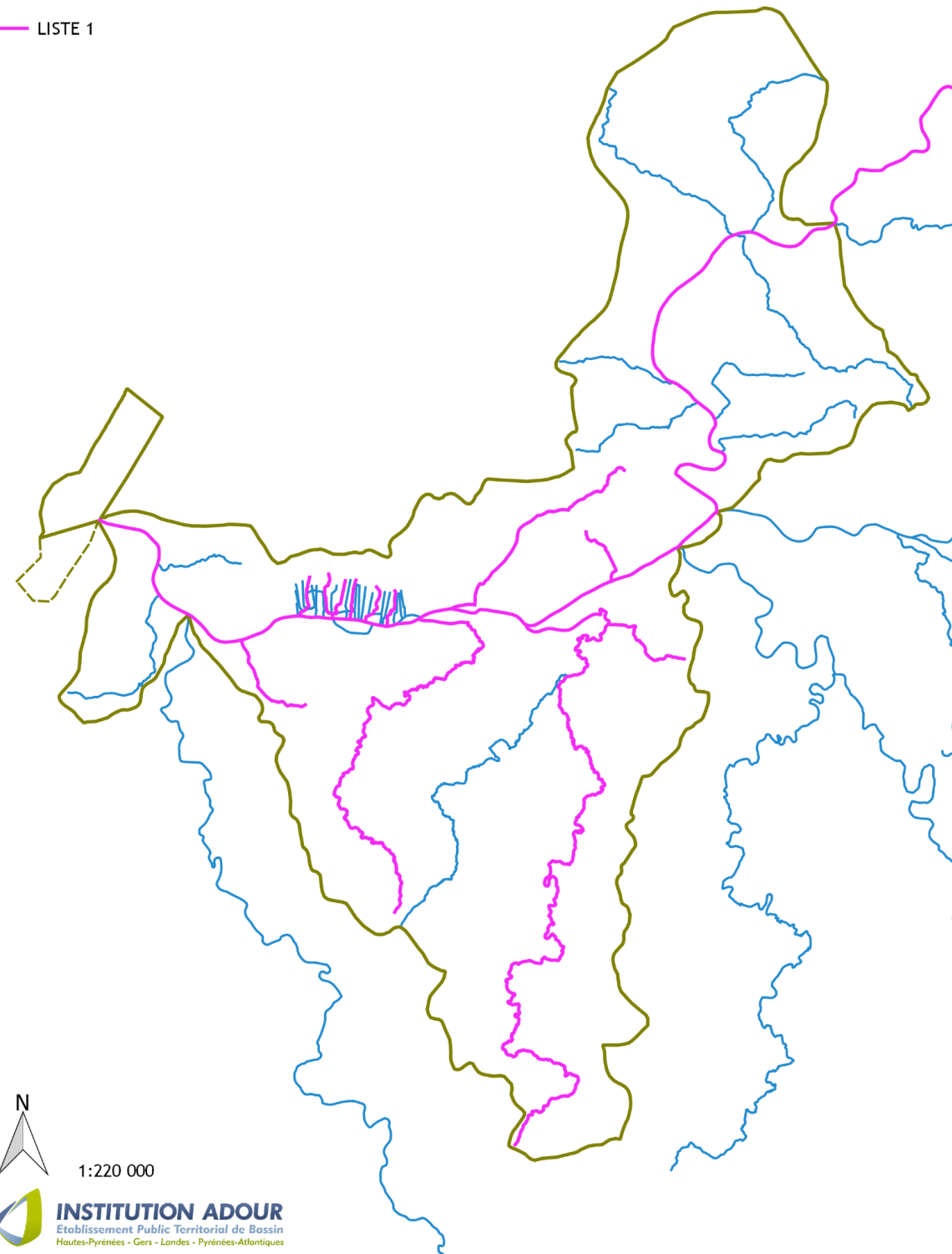
Orientation C4 : restaurer la continuité écologique

Classement des cours d'eau - Liste 1



Arrêté du 7 octobre 2013 portant classement des cours d'eau
L214-17 du code de l'Environnement

— LISTE 1



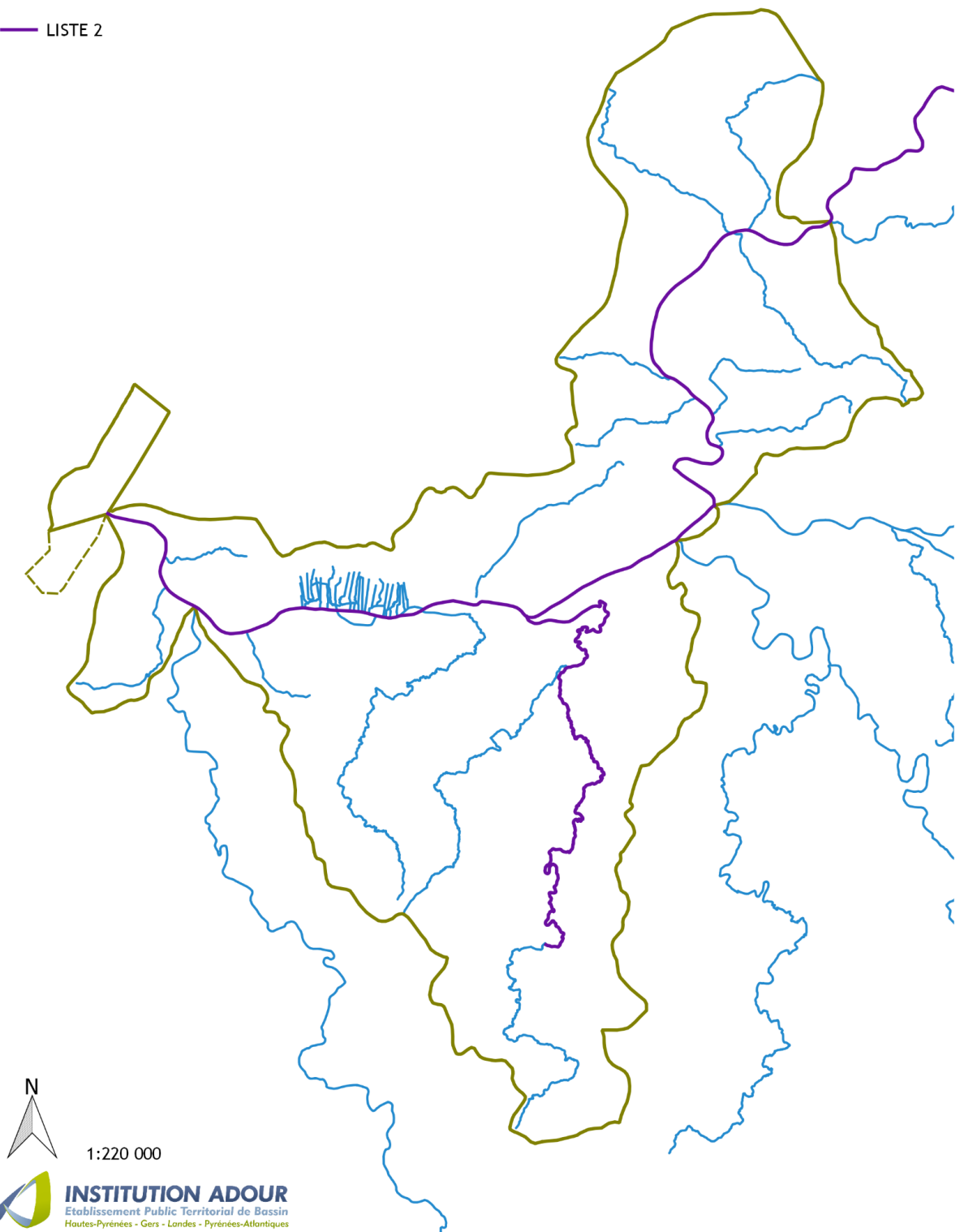
 **INSTITUTION ADOUR**
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Classement des cours d'eau - Liste 2



Arrêté du 7 octobre 2013 portant classement des cours d'eau
L214-17 du code de l'Environnement

— LISTE 2



 **INSTITUTION ADOUR**
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



La restauration de la continuité écologique des cours d'eau



- **Continuité écologique ?**

Notion introduite en 2000 par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE)



(1) Libre circulation des organismes vivants pour accéder aux zones indispensables à leur reproduction, à leur croissance et à leur alimentation, (2) le bon fonctionnement des réservoirs biologiques (connexions, notamment latérales, et conditions hydrologiques favorables), (3) le bon déroulement du transport naturel des sédiments



Obstacle à la continuité écologique définit à l'art. R 214-109 du code de l'Environnement

- **État des lieux**

Depuis l'Antiquité, construction de seuils et de barrages pour produire de l'énergie, naviguer, prélever / transporter de l'eau, créer des étangs, gérer des milieux humides → un des facteurs responsables de l'érosion de la biodiversité et des populations de migrateurs



~ 60 000 ouvrages recensés au niveau national par l'OFB ; dans les Landes, ~ 135 ouvrages avec un impact significatif sur la libre circulation piscicole



Département des Landes avec un très fort enjeu pour les poissons migrateurs (façade maritime)

- **Comment restaurer t-on la continuité écologique ?**

L'effacement ou arasement des ouvrages, une gestion des vannes adaptée, l'installation d'un dispositif de franchissement

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau

- Quel cadre réglementaire ?

En 2000, la directive cadre sur l'eau impose aux états membres l'atteinte du bon état des milieux aquatiques pour 2027 (obligation de résultats sous peine d'astreinte financière) ; et la restauration de la continuité écologique est un des moyens pour atteindre le bon état.

En 2006 au niveau national, la loi sur l'eau décline cet objectif en modifiant le classement des cours d'eau existant (art. L 214-17 du code de l'Environnement → création des listes dites « 1 » et « 2 », avec obligation de résultat pour 2018) ;

En 2013 au niveau bassin Adour Garonne, un arrêté précise la liste des cours d'eau classés en L1 et L2.

En 2018 et devant la difficulté à mettre en œuvre cette politique (opposition des propriétaires de seuils de moulins, moyens humain / technique / financier insuffisant), mise en place d'un plan d'action pour une politique apaisée de la restauration de la continuité écologique (PARCE) → principe : prioriser la mise en conformité des ouvrages au regard d'une analyse multicritère (enjeux, efficacité, difficulté technique notamment), avec un report de l'échéance à 2023 et 2027.

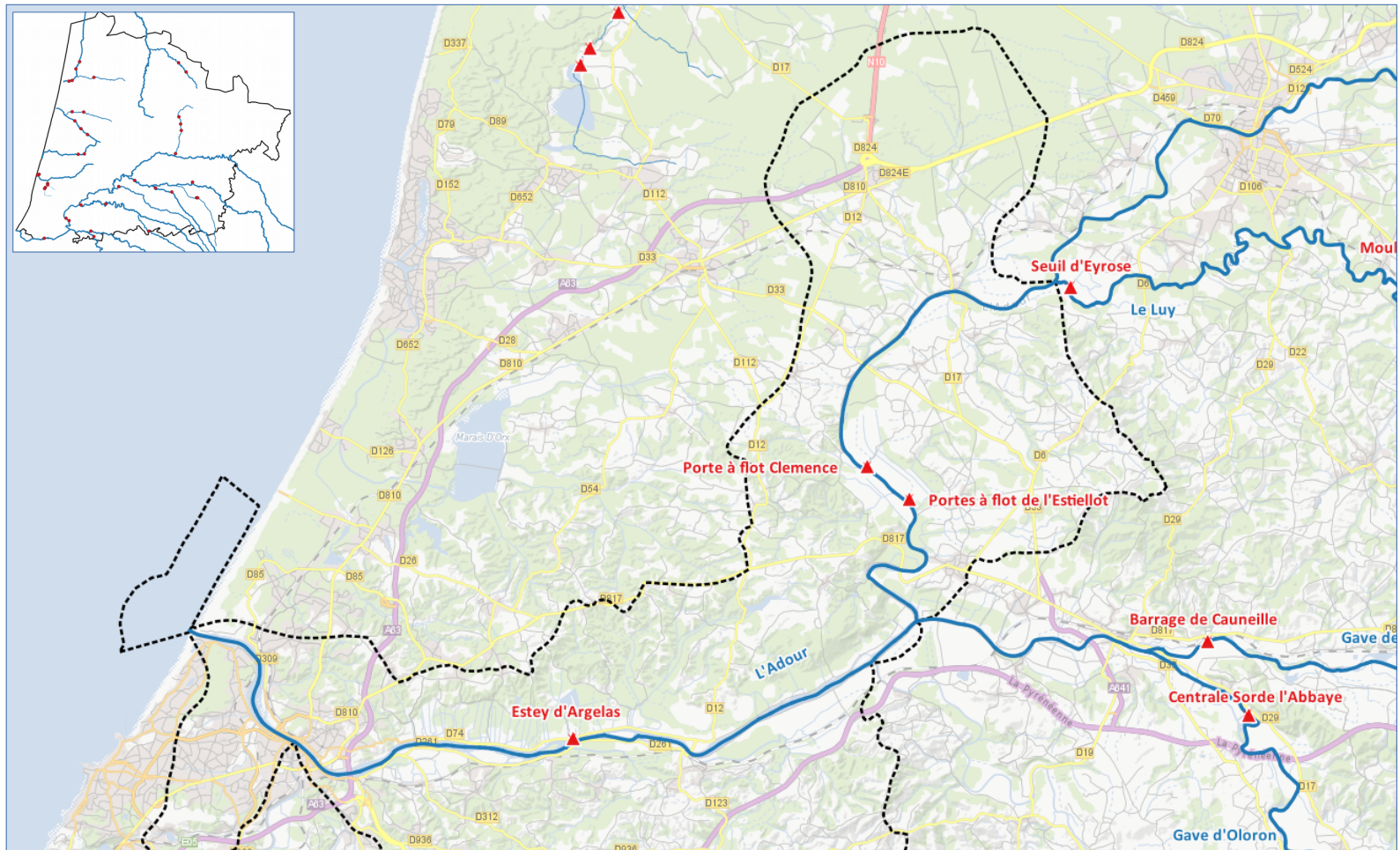




La restauration de la continuité écologique des cours d'eau

- Quelle est la situation actuelle dans les Landes et sur l'Adour aval?

39 ouvrages en liste prioritaire avec des niveaux d'avancement variable, dont 3 sur le périmètre du SAGE Adour Aval





INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

***Présentation de l'étude de restauration
de la continuité écologique sur 4 sites pilotes
des barthes de l'Adour
Département des Landes***

*Commission « Milieux naturels » du SAGE Adour Aval
Saint-Martin-de-Seignanx le 5 janvier 2023*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Document rédigé et diffusé par Andries BIGOT (Chargé de mission continuité écologique)

Contexte de l'étude

- **Les barthes un milieu avec de multiples usages/enjeux**

- **Ecosystèmes (Habitats/Flore/Faune)**
- **Économiques (Agriculture/Élevage)**
- **Règlementaire (Continuité écologique)**
- **Gestion**
- **Loisirs (Pêche/Chasse/Promenades)**
- **Hydrologie (Inondations/liens entre le fleuve et les milieux humides connexes)**



- **Études préalables de priorisation menée par l'ONEMA en 2010**



Contexte de l'étude



Porte du Rasport à Saint-Etienne-d'Orthe



Canaux dans la Barthes de Tercis

- **Problématique initiale**
 - Continuité écologique entre les barthes et l'Adour
 - Habitats piscicoles de mauvaise qualité
- **Objectif**
 - Recherche de solutions
 - Accompagnement les gestionnaires dans la mise en œuvre
 - Retour d'expérience sur le bassin de l'Adour



Contexte de l'étude

- **Choix des sites pilotes**
 - Gestionnaires bien définis
 - Gestionnaires volontaires

- **4 sites sur 3 zones**
 - Aval (Saint-Martin-de-Seignanx)
 - Centrale (Pey et Saint-Etienne-d'Orthe)
 - Amont (Tercis les-bains)



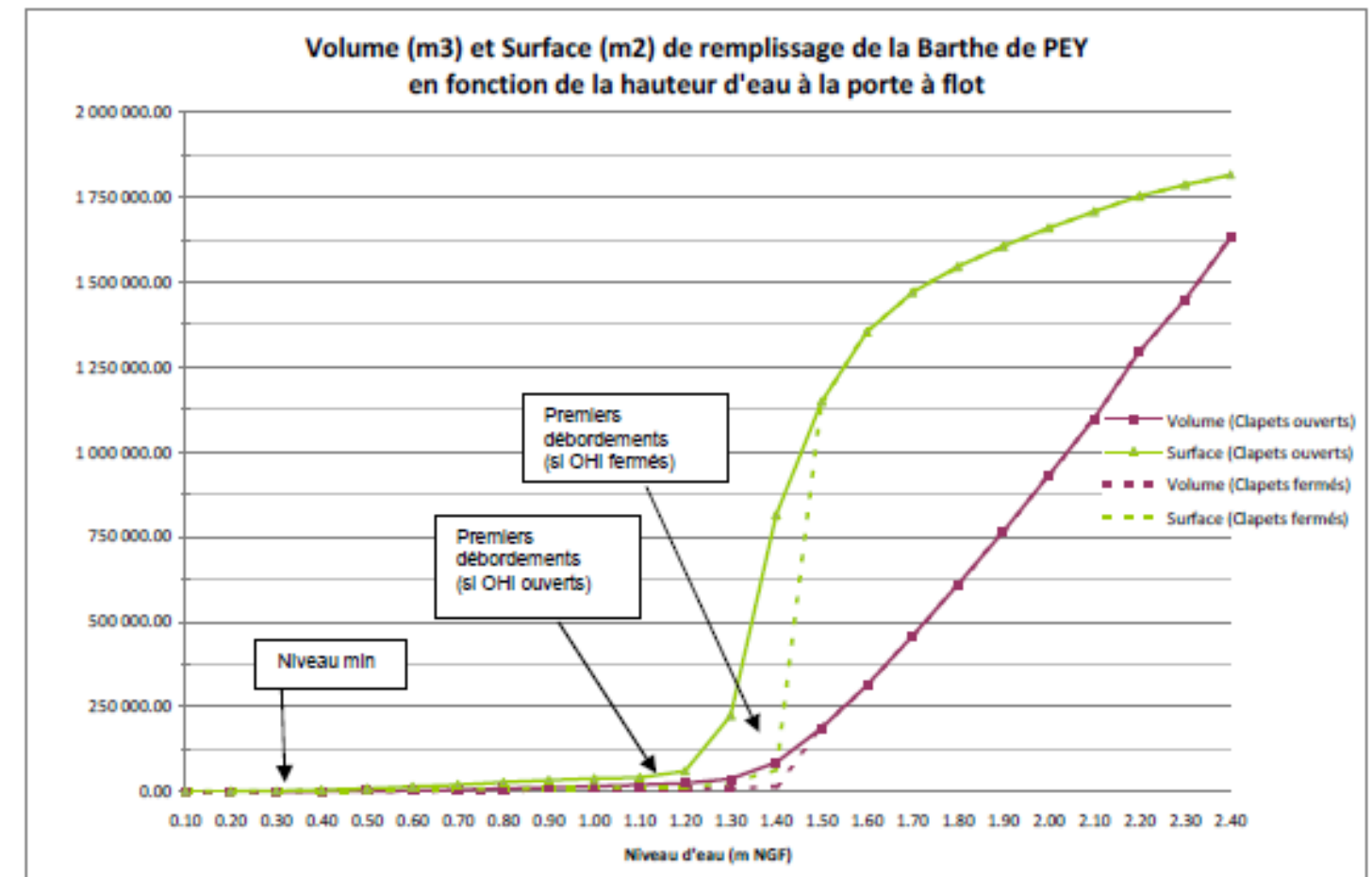
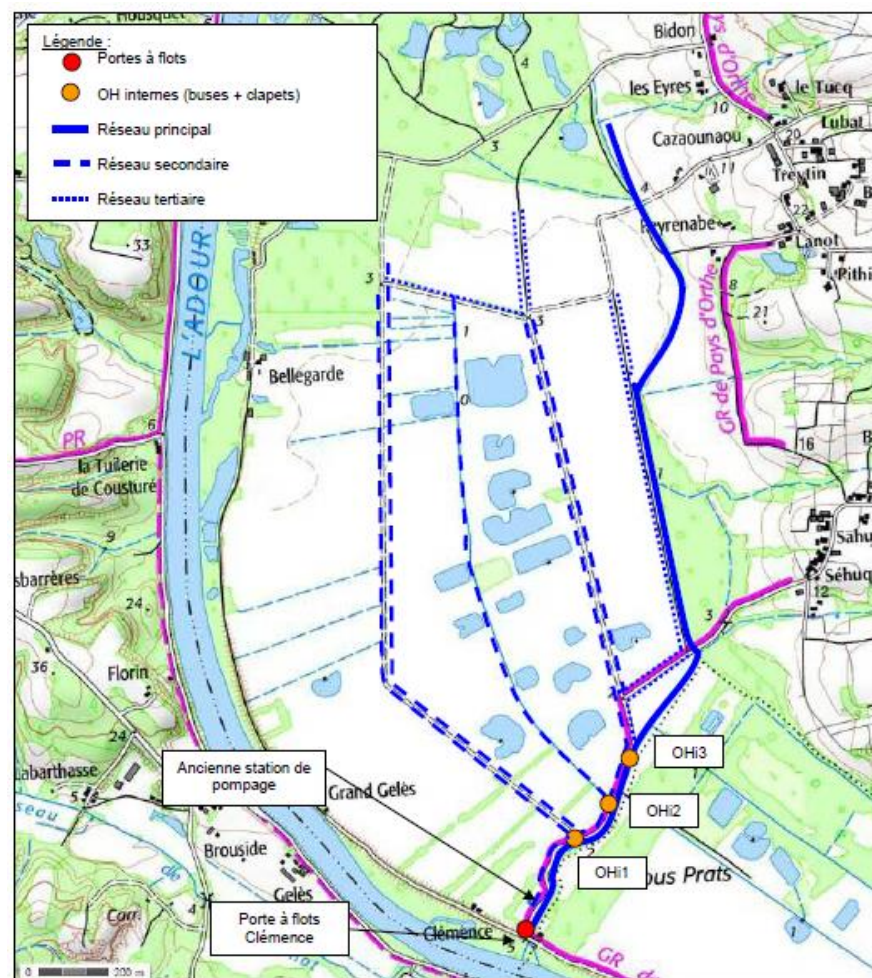
Contenu de l'étude

- **Comité de pilotage**
 - DDTM40, AFB, agence de l'eau Adour-Garonne, CPIE Seignanx-Adour, Barthes Natures, FDPPMA40, Dpt40, Institution Adour, Fédération de Chasse 40
- **Réalisation**
 - Maitrise d'ouvrage et animation : Institution Adour
 - Réalisation : ECOGEOA
 - Lancée en 2015 – terminée en 2017
- **Cout**
 - 70 000 €
 - Financement : AEAG/Région Aquitaine/gestionnaires des barthes
- **Déroulement**
 - Étude préliminaire : caractérisation des enjeux et des contraintes
 - Propositions d'aménagements et de nouveaux modes de gestion
 - Projet d'aménagements du réseau hydraulique et des ouvrages



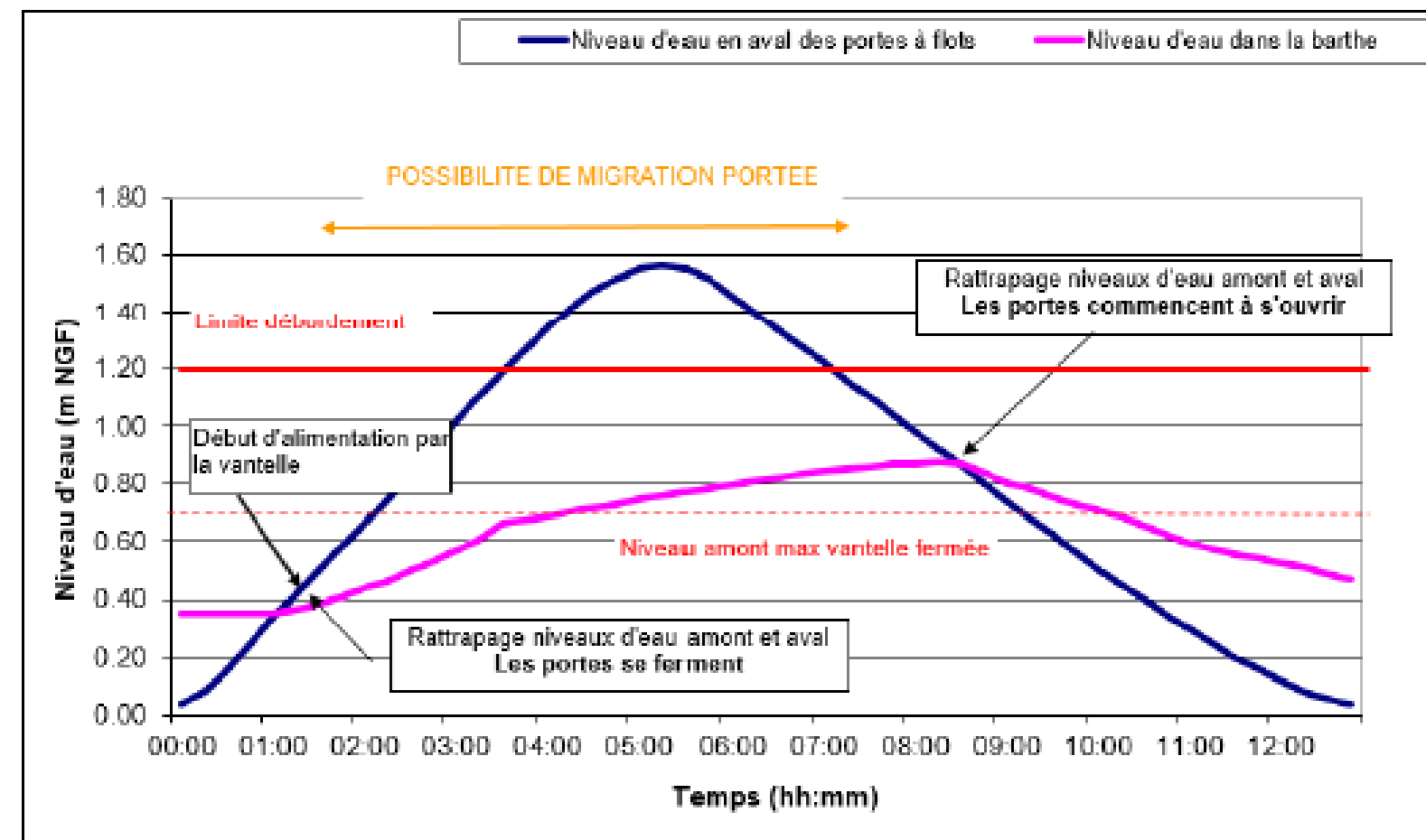
Contenu de l'étude

- Phase 1 : État des lieux et propositions
 - Mesures topographiques
 - Sondes de mesures de niveaux d'eau
 - Fonctionnement hydraulique de la barthe
 - Définition loi Hauteur/Volume



Contenu de l'étude

- Phase 1 : État des lieux et propositions (suite)
 - Propositions de gestions et d'aménagements
 - Présentation aux gestionnaires
 - Choix des scénarios par les gestionnaires



- Phase 2 : Étude PROJET
 - Détail des propositions et chiffrage
 - Présentation aux gestionnaires



Résultat de l'étude — Barthe de Tercis

- **État des lieux**
 - Problématiques de franchissement en étiage
 - Problématiques de la fonctionnalité écologique de la barthe
- **Proposition**
 - Équipement d'une passe à anguilles
 - Curage des chenaux
 - Plantation de ripisylves
- Prix estimés : 62 400 € HT



Résultat de l'étude — Barthe de Saint-Etienne-d'Orthe

- **État des lieux**
 - Problématiques de franchissement au moment du flot
 - Portes à flots dégradées
 - Problématiques de la fonctionnalité écologique de la barthe
- **Proposition**
 - Réparation des portes à flots
 - Gestion de la vantelle existante
 - Prix estimés : 14 000 € HT



Résultat de l'étude — Barthe de Pey

- **État des lieux**
 - Problématiques de franchissement au moment du flot
 - Problématiques de la fonctionnalité écologique de la barthe
- **Proposition**
 - Gestion de la vantelle existante
 - Curage des chenaux
 - Plantation de ripisylves
 - Prix estimés : 68 700 € HT



Résultat de l'étude — Barthe de Saint-Martin-de-Seignanx

- **État des lieux**
 - Problématiques de franchissement au moment du flot
 - Problématiques au niveau des ouvrages internes
 - Problématiques de la fonctionnalité écologique de la barthe
- **Proposition**
 - Équipement d'une vantelle sur une des portes à flots
 - Équipement et gestion d'un ouvrage interne
 - Prix estimés : 29 000 € HT



Suite de l'étude

- Mise en œuvre des propositions

Barthes	Propositions réalisées	Propositions non réalisés
Tercis	<ul style="list-style-type: none">Curage des chenauxPlantation de ripisylves	<ul style="list-style-type: none">Equipement d'une passe à anguilles (projet en cours)
Saint-Etienne-d'Orthe	<ul style="list-style-type: none">Réparation des portes à flotsEquipement et gestion de la vantelle (convention avec l'IA)	<ul style="list-style-type: none">Amélioration de l'habitat
Pey	<ul style="list-style-type: none">Equipement et gestion de la vantelle (convention avec l'IA)Equipement de l'ouvrage interne OHi2 avec une manivelle	<ul style="list-style-type: none">Amélioration de l'habitat
Saint-Martin-de-Seignanx	<ul style="list-style-type: none">/	<ul style="list-style-type: none">Aménagement d'une vantelle sur une des portes à flotsGestion des ouvrages internes



Suite de l'étude

- Mise en œuvre des propositions



CPIE du Seignanx-Adour



CPIE du Seignanx-Adour



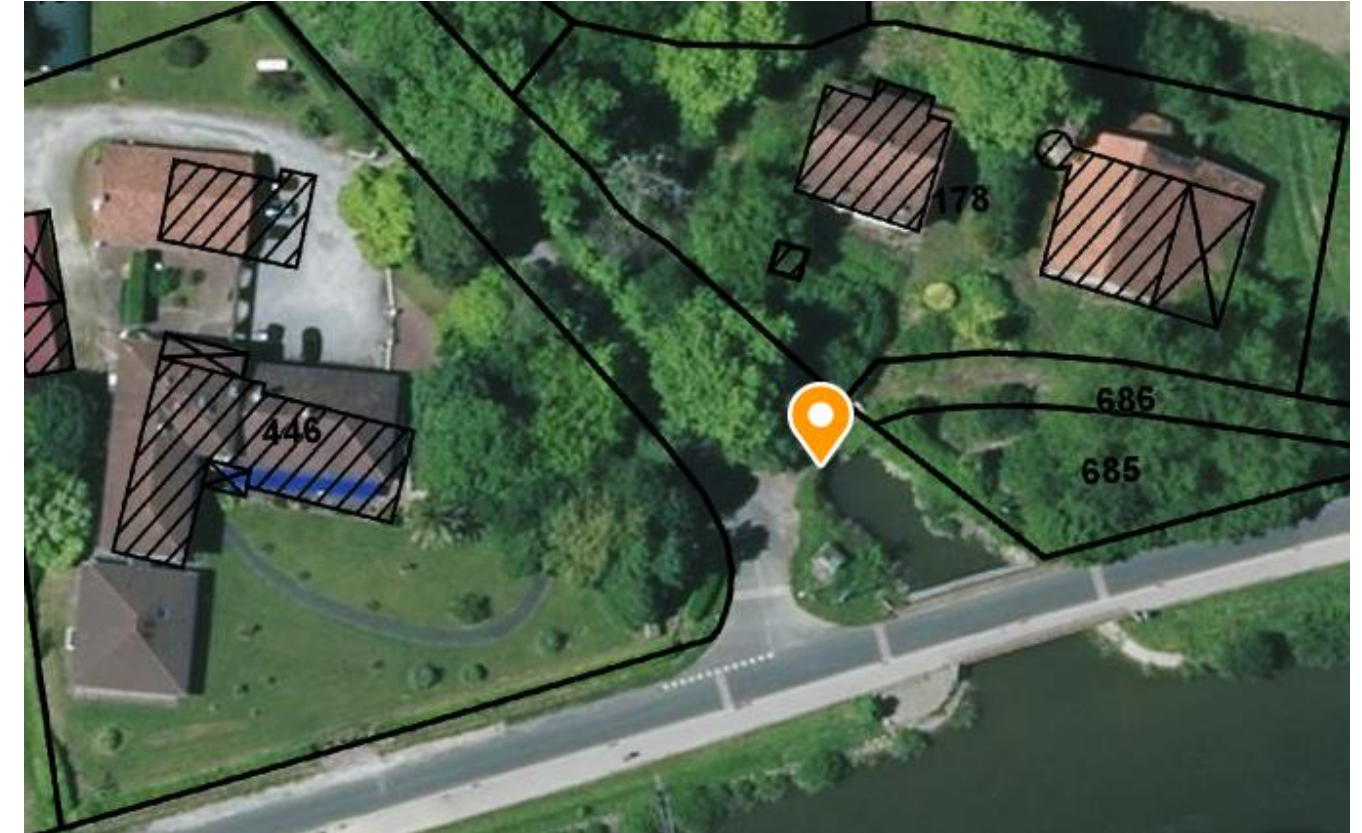
Suite de l'étude

- **Étude de suivi de la restauration écologique par la FDPPMA40**
 - Suivi des populations piscicoles depuis 2017
 - Initialement sur 6 sites (4 barthes pilotes + 2 barthes témoins)
 - Pey étant la seule barthe ayant modifié sa gestion dès 2018 c'est celle qui a été le plus suivi avec les deux barthes témoins (Estey rouge et St-Martin-de-Hinx)
- Résultat positif sur les petits individus principalement, mais un problème sur les plus grands sujets
 - Besoin d'amélioration de l'habitat sur la barthe de Pey pour une colonisation des plus grands individus



Suite de l'étude

- **Les points qui n'ont pas fonctionné**
 - Identification claire des gestionnaires
 - Cout des aménagements
 - Animation



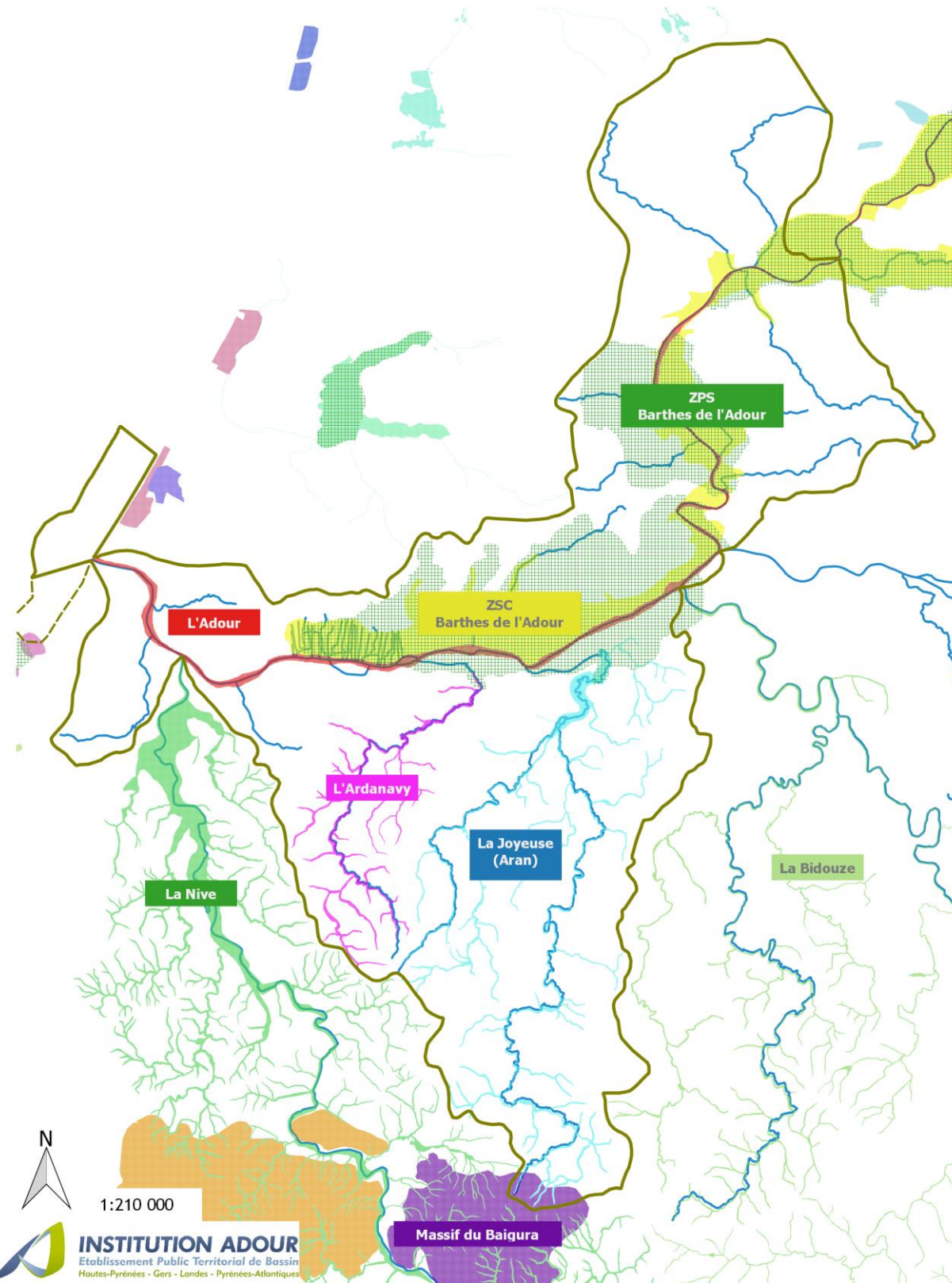
- **Les points qui ont fonctionné**
 - Discussions sur la gestion des ouvrages
 - Ouverture des vanelles
 - Plan d'entretien qui comprend les habitats piscicoles



Actualités des sites Natura 2000

*Léa GOUTAUDIER, CPIE Seignanx
Mickaël DUPUY, Syndicat Adour Midouze*





SAGE Adour aval

Directive Cadre sur l'Eau

- Planification de long terme / stratégie
- L'eau au sens large
- Un périmètre hydrographique élargi
- Un cadre commun opposable, fixé pour le long terme
- Une CLE

Natura 2000

Directives Habitats-Faune-Flore et Oiseaux

- Préservation des espèces et habitats ciblés dans les directives
- Périmètres définis pour chaque sites
- Mobilisation de financements pour des actions et pratiques locales volontaires (contrats, MAEC)
- Un volet réglementaire (évaluation des incidences)
- Un COPIL



NATURA 2000 sur l'Adour et les Barthes



SEIGNANX ET ADOUR



SOMMAIRE

1. Rappels sur Natura 2000
2. Les sites de l'Adour et des Barthes
3. Les outils mobilisables
4. Les articulations avec la gestion des cours d'eau





1. RAPPELS SUR NATURA 2000

réseau européen de sites naturels

LE DISPOSITIF NATURA 2000 UN RÉSEAU EUROPÉEN

EUROPE

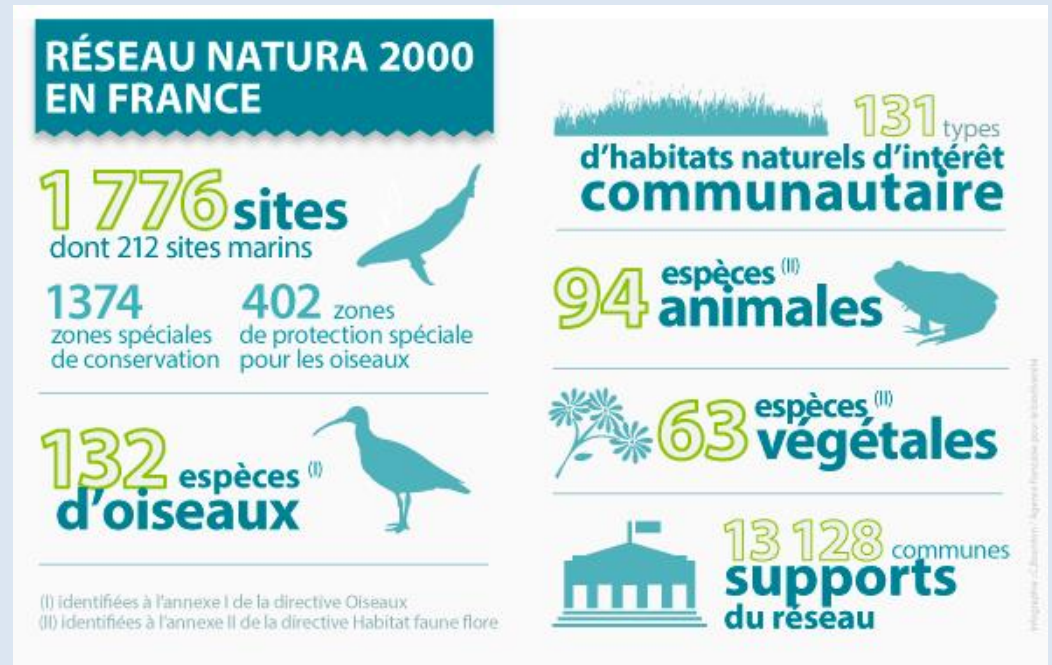
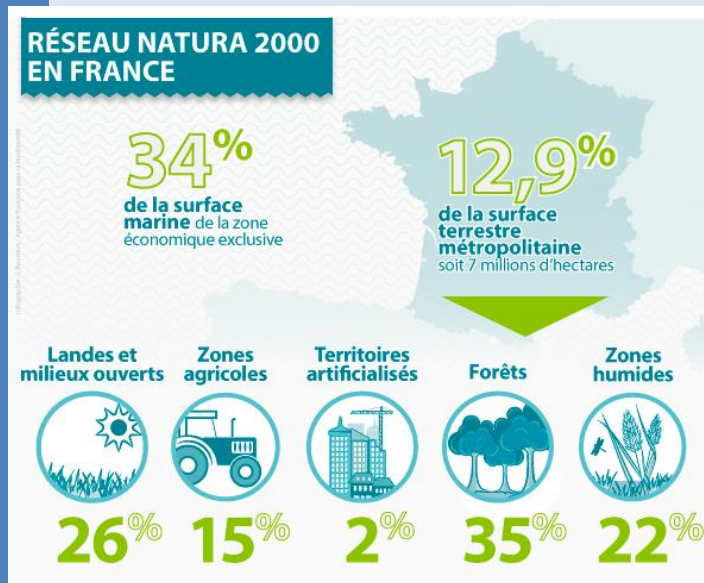
Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne.

L'engagement des Etats de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.



UN RÉSEAU EUROPÉEN EN FRANCE

FRANCE



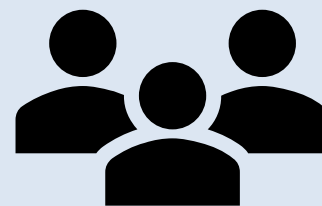
MISE EN ŒUVRE DE NATURA 2000

CADRE EUROPÉEN

- conservation biologique des espaces naturels en prenant **en compte les enjeux écologiques et les activités humaines**
- Etats membres le **choix de la procédure** (identification des sites ou les modes de gestion)
- **Obligation de résultats**, ils peuvent librement utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles

EN FRANCE

- ✓ démarche **concertée**
- ✓ démarche **volontaire**
- ✓ démarche **contractuelle**



- ✓ régime réglementaire = évaluation des incidences Natura 2000

LES DIRECTIVES EUROPÉENNES

1979

**DIRECTIVE
« OISEAUX »**



**Zones de
Protection
Spéciales**

Réseau

**NATURA
2000**

1992

**DIRECTIVE
« HABITATS »**



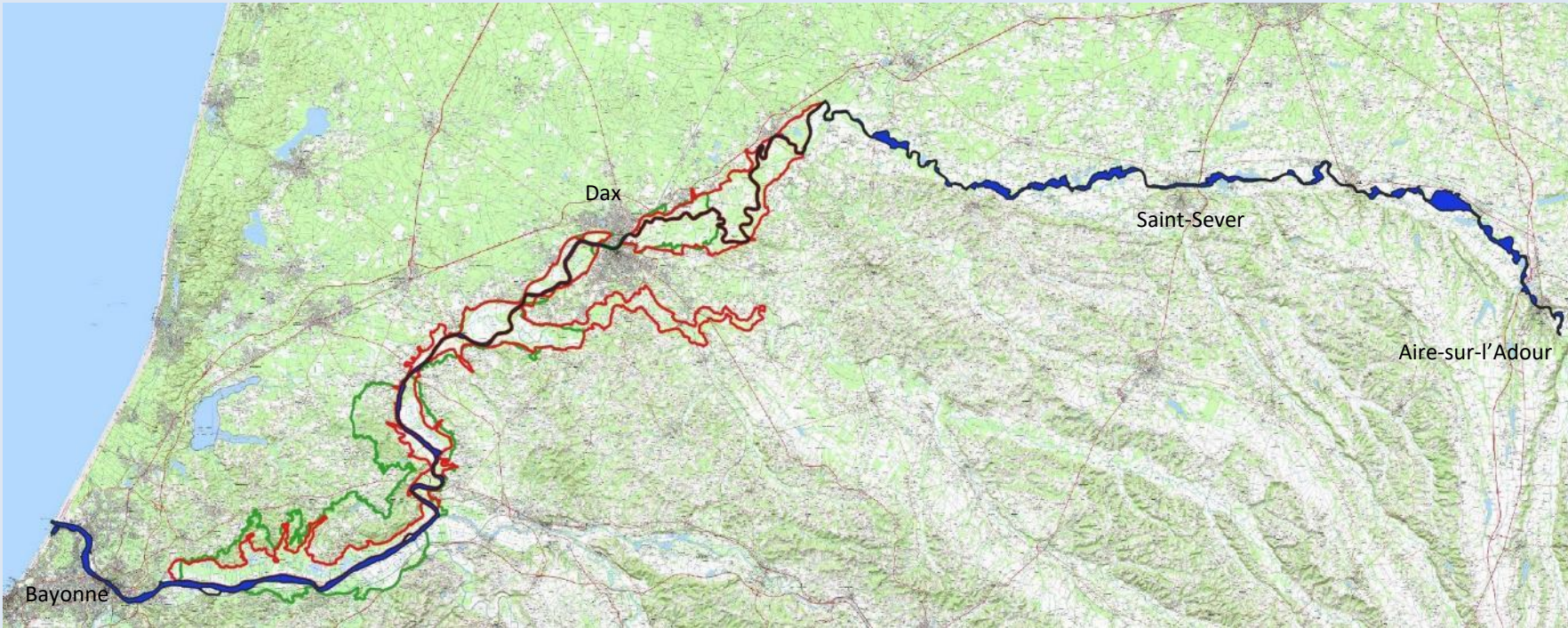
**Zones
Spéciales de
Conservation**



2. L'ADOUR & LES BARTHES


Sites Natura 2000

LES 3 SITES NATURA 2000 DE L'ADOUR



1 site l'Adour : 150 kms de long, 63 communes, 3 500 ha, fleuve+berges

2 sites Barthes de l'Adour : 45 communes, 20 000 ha, zone inondable + coteaux

-  Site Adour
-  Site Barthes de l'Adour (ZSC)
-  Site Barthes de l'Adour (ZPS)

Echelle 1:400 000

DOCUMENTS D'OBJECTIFS

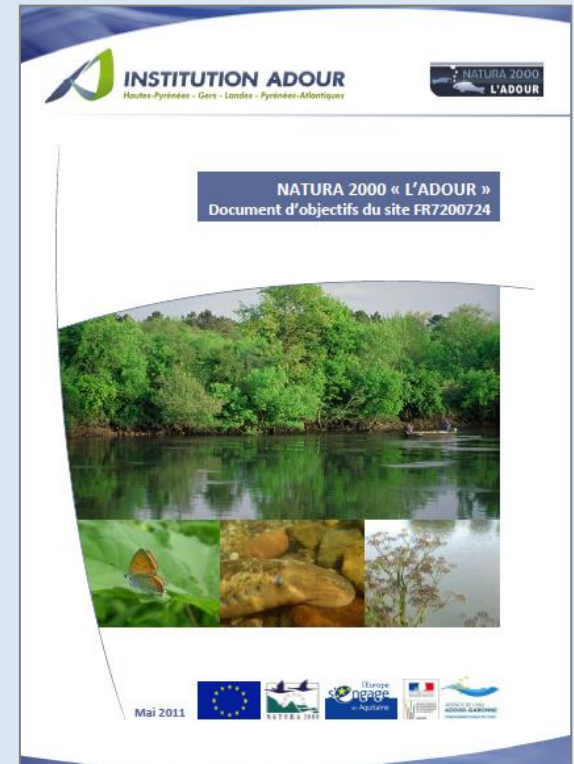
Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé Document d'Objectifs ou DOCOB

- définit les orientations de gestion
- précise leurs modalités de financement

Il contient un état des lieux écologique et socio-économique du site.

L'analyse de cette photographie du territoire permet de hiérarchiser les enjeux et de définir des objectifs de gestion.

Ceux-ci sont alors traduits en mesures de gestion mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires et usagers du site.



LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- 24 habitats au total
 - 7 spécifiques aux milieux estuariens de l'Adour
 - 7 spécifiques aux tourbières barthaises



Tourbières



Ripisylves et forêt alluviales



Chênaies de l'Adour



Herbiers aquatiques



Mégaphorbiaies



Estuaire

LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- 30 espèces au total
 - 8 Poissons
 - 7 Insectes- 1 mollusque
 - 9 Mammifères dont 7 chauves-souris
 - 1 Reptile
 - 4 Plantes



Angélique des estuaires



Loutre d'Europe



Cuivré des marais



Gomphe de Graslin



Lamproie marine



Barbastelle d'Europe



Vison d'Europe



Cistude d'Europe



Marsilée
à quatre feuilles

LES OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- 25 espèces jugées prioritaires



Spatule blanche



Cigogne blanche



Aigle botté



Bihoreau gris



Grue cendrée

OBJECTIFS



Conservation des espèces



Fonctionnalité des zones humides



Dynamique fluviale
Qualité/quantité d'eau
Continuité écologique



Accueil et
alimentation des oiseaux



Maintien des prairies
Naturelles
et de la mosaïque d'habitats



Naturalité des forêts
Vieilles forêts



ANIMATEURS

Qui ?

Rôles ?





LES ANIMATEURS



SEIGNANX ET ADOUR



FDC 40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES

SAM

Syndicat Adour Midouze



FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

RÔLES DES ANIMATEURS

Proposer les

**Contrats
agricoles et
Natura 2000**

Communiquer sur les
prescriptions de gestion

Charte

proposer aux propriétaires de
s'engager à les respecter.

**Mettre à jour le
DOCOB**

inventaires complémentaires +
actions de suivi de l'état de
conservation des habitats et des
espèces

Apporter une aide technique aux
pétitionnaires pour l'application
du régime

**d'évaluation
d'incidences**

Participer à d'autres
**projets d'actions
territoriales**

en lien avec Natura 2000 et dans
l'objectif de la préservation des
habitats naturels

Rendre compte des actions
réalisées

bilan annuel

présentation au
Comité de Pilotage

4. OUTILS MOBILISABLES



CONTRATS AGRICOLES MAEC

Mesures AgriEnvironnementales et
Climatiques

- Pour les Agriculteurs, €/ha/an

Objectifs :

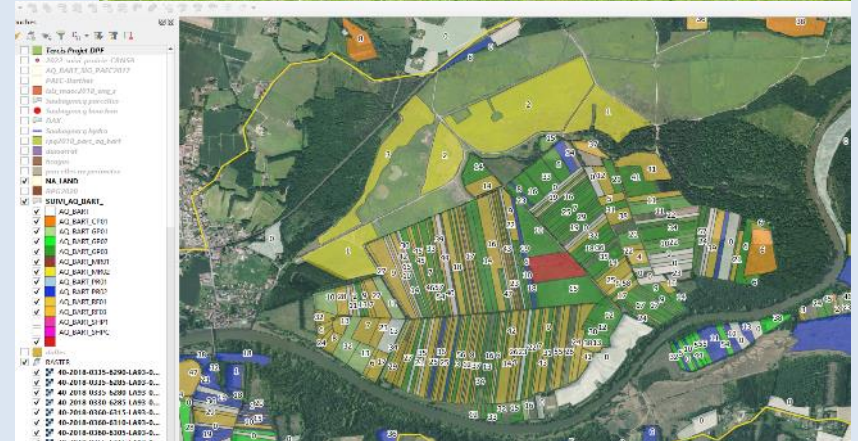
- ✓ Maintenir voire augmenter les surfaces en prairies naturelles
- ✓ Améliorer la qualité des prairies



Contrats-mesures :

- Fauche sans fertilisation
- Pâturage
- Réouverture de milieux embroussaillés
- Conversion des cultures en prairie

~2 000 ha engagés pour 400 000€/an



CONTRATS NATURA

- Pour tous : propriétaire et/ou ayant-droit

Objectifs :

- ✓ Restaurer ou améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- ✓ Actions du DOCOB

Indemnisation :

- 100% du coût de l'action
- Sur facture ou barème forfaitaire



CONTRAT POUR LES VIEILLES FORÊTS ET LES ESPÈCES FORESTIÈRES

Contrat forestier F12i

Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

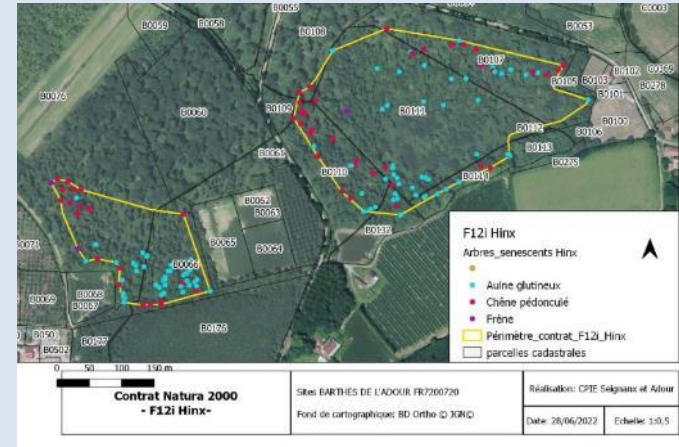
Objectif :

Maintenir et laisser évoluer
naturellement la forêt (arbres + sous-
bois) pendant 30 ans

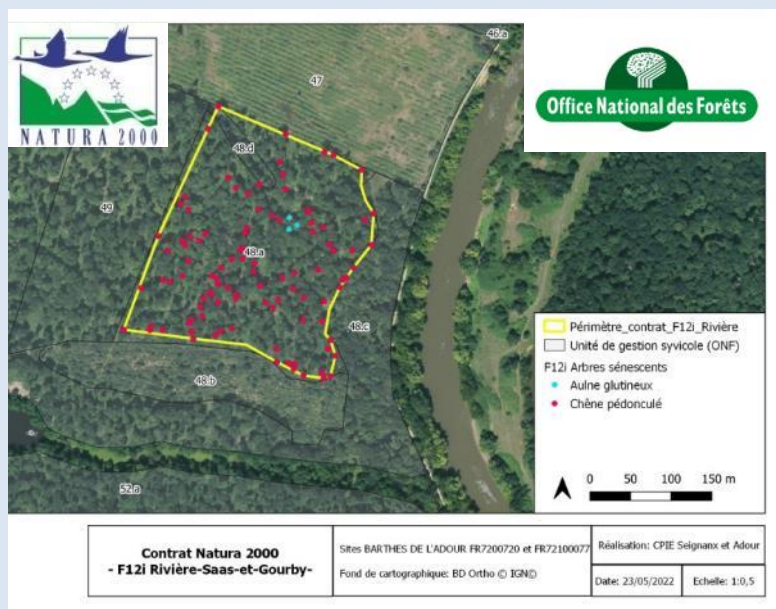
→ Aucune intervention sylvicole

Barème de 4 000 €/ha/30ans

Sécurité : à distance de + 30m des
chemins ouverts au public



RIVIÈRE-SAAS-ET- GOURBY

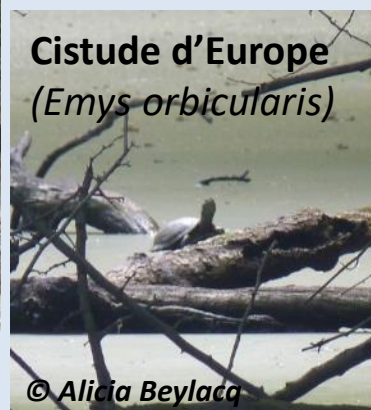


COMMUNE

- **6 hectares** préservés
- **106 arbres** sénescents identifiés
- **Chênaie-(ormaille)** pauvre mésohygrocline à *Carex pseudobrizoides* (Laîche fausse-brize) sur substrat grossier
- **91E0*** Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*



Murin de Bechstein
(*Myotis bechsteinii*)



RÉOUVERTURE DE PRAIRIE HUMIDE BOCAGÈRE



Particulier, 100% de financement

- ✓ Restauration de la prairie et de la haie en 3 ans
- ✓ Retour du Cuivré des marais
- ✓ Panneau pédagogique



La prairie bocagère

Où s'entremêlent haies, prairies et bosquets

Ici, le propriétaire agit pour préserver la biodiversité avec Natura 2000

Un contrat

La prairie devient votre a bénéficiaire d'un Contrat Natura 2000 de restauration. Non subventionnée depuis quelques années, elle commencent à se relever. Son propriétaire souhaite améliorer la biodiversité de sa prairie à savoir engager des travaux de restauration. Pour cela, il a bénéficié d'un financement proposé par Natura 2000 dans les Jardins de l'Alsace. Ainsi, en 2014, 2015, les travaux ont été la prairie (haies, bosquets et champs) ont été traités et les haies ont été reconstituées. Depuis octobre 2015 les travaux d'entretien sont réalisés annuellement afin de renouveler une partie de la prairie.

Natura 2000

Agir pour la biodiversité

Le Cuivré des marais

Le Cuivré des marais est un papillon bleu pâle et orange qui se rencontre sur une tige en forme de épave au milieu de laie humide. Si ce papillon revient lorsque on entretient une prairie humide, c'est grâce aux ovules sauvages de l'herbe. Ces plantes sont les seules hôtes des chenilles de l'ovule.

Les chauves-souris

La haie bocagère constitue un corridor écologique indispensable aux déplacements et à la vie de nombreuses espèces animales dans la région, notamment les chauves-souris. Des espèces comme l'espèce, l'espèce de cette zone qui d'ailleurs contribue son habitat par de nombreux chauves-souris pour se déplacer sur leur territoire de chasse à la recherche d'insectes ainsi que les oiseaux.

Pour en savoir plus, rendez-vous à la Maison de la Forêt



<http://ba.bios.kowalewiczki.com>



RESTAURATION D'OUVRAGES DE PETITE HYDRAULIQUE

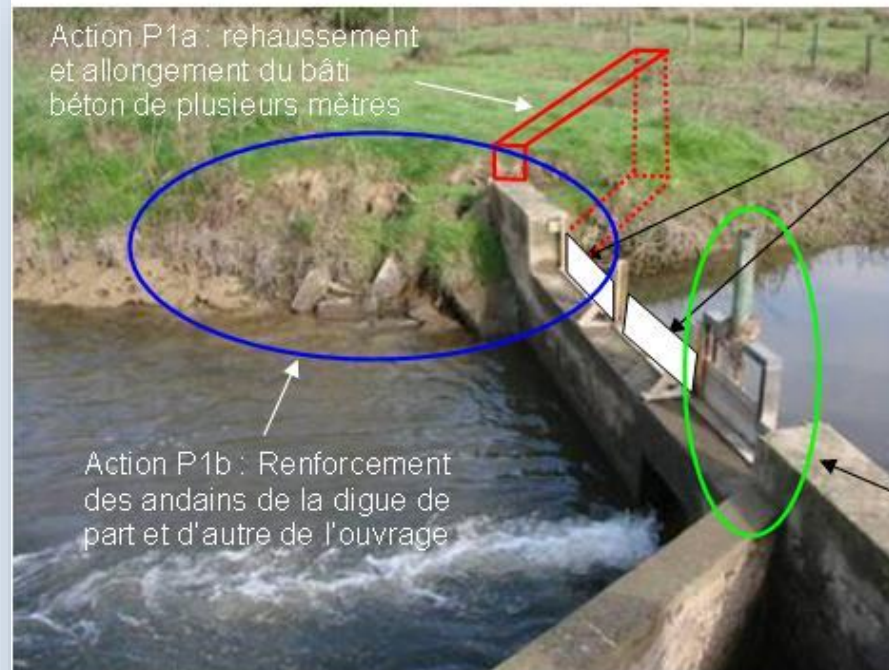


Fédérations Pêche ou Chasse, 100% financement

Communes, 80% de financement

→ maintenir l'inondation hivernale et printanière des zones humides

➤ Maçonnage, entretien et fonctionnement des ouvrages



Action P1a : réhaussement et allongement du bâti béton de plusieurs mètres

Action P1b : Renforcement des andains de la digue de part et d'autre de l'ouvrage

Action P2a : Pose de planches pour fixer le niveau d'eau en amont durant la 1^{ère} décennie de janvier et jusqu'au 15 mai

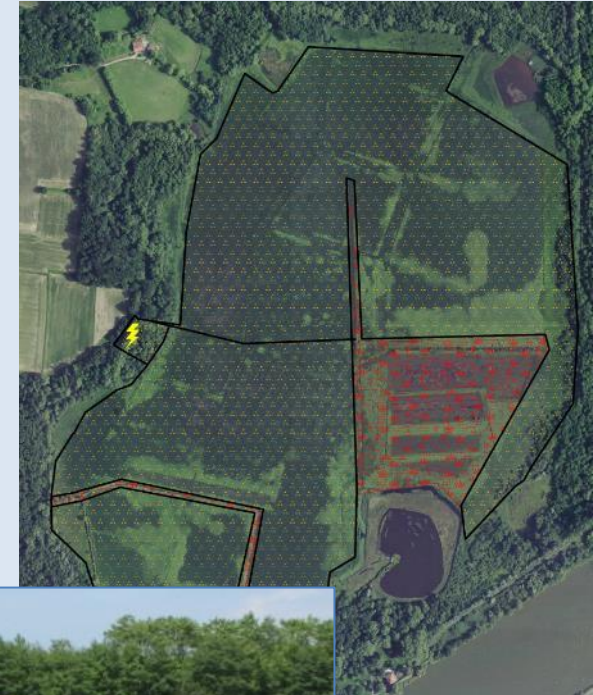
Action P2b : Fermeture de la pelle durant la 1^{ère} décennie de novembre au 15 mai

MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS

Collectivité, 80% de financement

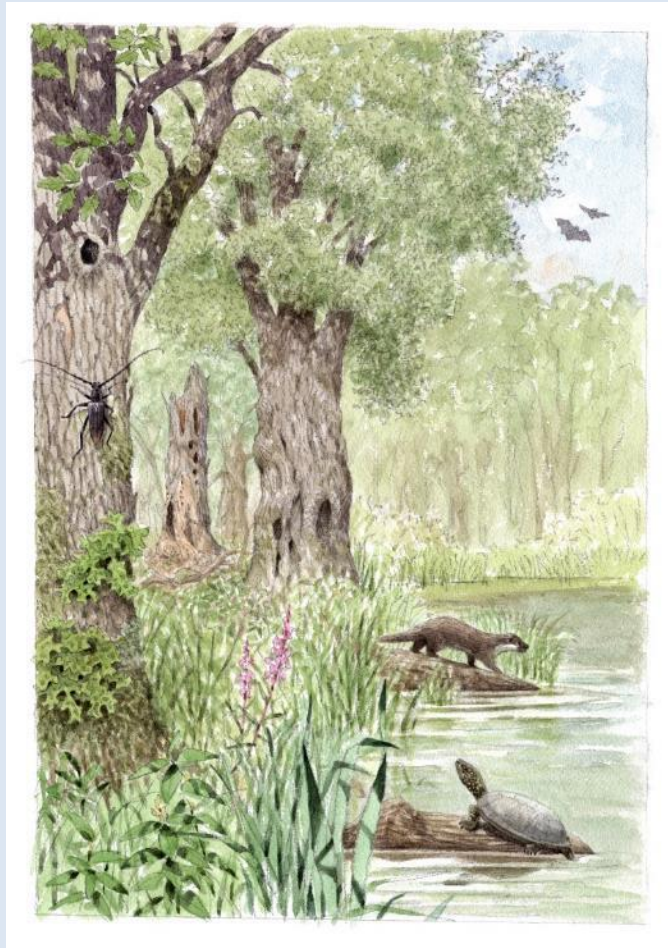
→ Mise en pâturage

- Achat et installation de clôture
- Achat d'électrificateur
- Achat de citerne à eau



CONSERVATION DE CISTUDE

Communes, 80% de financement

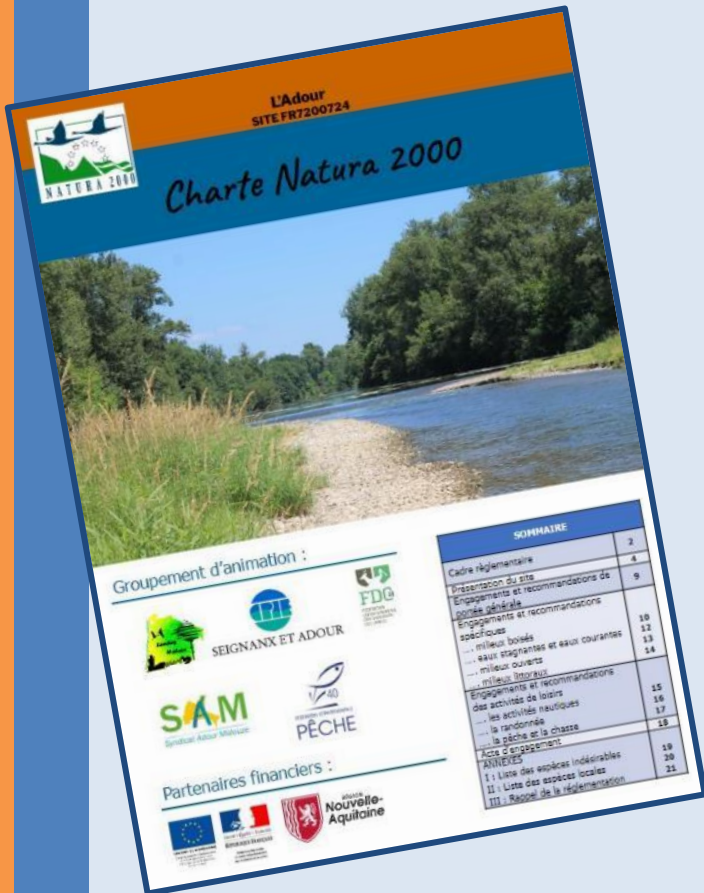


→ Augmenter la lumière sur l'eau et les berges
➤ Broyage des berges à la bonne période



→ installations de postes d'insolation
➤ Pose de tronc dans l'eau

CHARTES



Qu'est-ce que c'est ?

Un document favorisant la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

A l'attention de qui c'est ?

Propriétaires publics ou privés et usagers souhaitant s'engager à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Exemples d'engagements

- **Ripisylves** : Ni passage d'engins (sauf entretien) ni produits phytosanitaires dans la bande des 5 mètres du cours d'eau
- **Formations arborées hors forêts** : Les conserver, pas de produits phytosanitaires, à moins de 5 mètres, maintien des arbres morts ou à cavités
- **Eaux stagnantes et courantes** : Les conserver, maintenir des embâcles et branches mortes, planter des essences locales lors des aménagements

Ils font partis des engagés

Syndicat du Luy, communes de Tarnos et St-Martin-de-Seignanx, Communauté de communes du Seignanx, particuliers à St-Laurent-de-Gosse, agriculteurs à Guiche et Ste-Marie-de-Gosse...

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET SUIVIS

Objectifs :

- ✓ Découvrir de nouveaux habitats ou espèces
- ✓ Evaluer les enjeux de conservation
- ✓ Mutualiser avec les autres sites
- ✓ Proposer des actions de conservation et/ou restauration



Suivi des prairies
avec le Conservatoire Botanique



Découverte
du Vertigo de Desmoulins



Suivi
des héronnières



Recherche
du Vison d'Europe



FORMATION

Date et lieu : le 10/10/2022 à Aire-sur-l'Adour

Thématique : La gestion de l'espace public en site Natura 2000.

18 Participants : élus et agents de collectivités.

Objectifs :

- Mieux connaître/ comprendre le dispositif Natura 2000 ;
- Appréhender l'intérêt et les enjeux du site Natura 2000 de l'Adour ;
- Découvrir les différentes modalités de gestion des espaces favorables à la conservation du site Natura 2000 de l'Adour ;
- Aborder comment entretenir sans impacter, voir même en favorisant la biodiversité.



4. ARTICULATIONS AVEC LES ACTIONS TERRITORIALES





SAM
Syndicat Adour Midouze



- Opération issue du programme pluriannuel :
 - Ruisseau de la Gaube à Pontonx-sur-l'Adour
 - Objectif : Amélioration de la continuité écologique,
 - Démantèlement d'un ancien vannage en ruine,
 - Campagne piège photo et sonar, avant et après travaux
 - Présence de plusieurs espèces (Barbastelle, Lamproie de Planer, Genette, Cigogne noire, Loutre ...)

→ Opération peu impactante, amélioration des axes de circulation pour certaines espèces

- Restauration de berge post-intempérie
 - Ruisseau du Moulin Neuf à Hinx
 - Objectif : préservation route départementale
 - Reprise de la berge en génie végétal
 - Phase d'inventaire terrain avant travaux
 - Présence de la Loutre

→ Opération permettant de reconstituer un corridor de végétation rivulaire



FOCUS SUR LES RIPISYLVES BOISÉES



- Des fonctions multiples :

- Corridor écologique / Trame verte (déplacement, refuge, nidification, nourrissage des espèces terrestres)
- Freine le courant lors des crues
- Ombrage contribue à une température de l'eau correcte
- Racines → maintien des berges, filtration, zone de refuge et d'alimentation pour les poissons
- Feuilles et bois = base de la chaîne alimentaire de la rivière.

→ **Conserver ou restaurer des ripisylves naturelles, connectées, matures**

- Quel est le rôle du SAM vis à vis de la ripisylve de l'Adour ?

- L'Adour d'Aire à Dax est découpé en 5 secteurs avec une intervention sur la végétation sur 1 secteur/an avec une période de retour tous les 5 ans.
- Intervention dans le cadre de l'**intérêt général** et de la **sécurité publique** : prise en compte des ouvrages, de la qualité du boisement (*favorisation des essences locales*), aspects sanitaires de la végétation...

Motion prise pour la préservation des ripisylves et prévenir les coupes rases



Merci de votre attention

